



Commission économique pour l'Afrique

Neuvième session du Comité du développement durable
et Forum régional africain pour le développement durable

Addis-Abeba, 17-18 juin 2015

Questions nouvelles et émergentes et articulation entre science et politiques ; Modes de consommation et de production durables ; Petits États insulaires en développement ; Pays les moins avancés et pays en développement sans littoral

Sommaire

I.	Introduction.....	2
II.	Questions nouvelles et émergentes et articulation entre science et politique	2
III.	Modes de consommation et de production durables : promouvoir la consommation et la production durables en vue de la croissance verte inclusive et de la transformation de l'Afrique.....	11
IV.	Petits États insulaires en développement.....	20
V.	Pays les moins avancés.....	27
VI.	Pays en développement sans littoral	34

I. Introduction

1. En juillet 2013, l'Assemblée générale a créé le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et adopté des décisions concernant ses modalités et aspects organisationnels. La réunion inaugurale du Forum, en septembre 2013, et la deuxième réunion, en juillet 2014, ont mis en évidence le rôle fondamental du Forum dans la promotion et le suivi de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. À la réunion de 2014, le thème pour la réunion de 2015 a été adopté comme suit : « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi: le Forum politique de haut niveau après 2015 ». La réunion de 2015 se tiendra du 26 juin au 8 juillet 2015, et sa réunion ministérielle se déroulera sur trois jours, du 6 au 8 juillet 2015. En plus des questions mises en évidence dans le thème du Forum, d'autres sujets y seront abordés, tels que les questions nouvelles et émergentes et l'articulation entre science et politique, les modes de consommation et de production durables, et les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Étant donné que les conclusions du Forum régional africain pour le développement durable formeront la contribution collective de l'Afrique aux travaux du Forum politique de haut niveau de 2015, les participants au Forum régional africain délibéreront sur les questions clés qui seront abordées au Forum mondial.

2. Le présent rapport traite des thématiques suivantes, dans la perspective de l'avancement du développement durable en Afrique : questions nouvelles et émergentes et articulation entre science et politique ; modes de consommation et de production durables ; petits États insulaires en développement, PMA et pays en développement sans littoral. Le rapport vise à éclairer les discussions du Forum régional africain pour le développement durable, qui se tiendra en juin 2015. Il devrait aboutir à un consensus sur les messages clés qui formeront la contribution collective de l'Afrique aux travaux de la réunion de 2015 du Forum politique de haut niveau.

II. Questions nouvelles et émergentes et articulation entre science et politique

A. Introduction

3. Malgré les abondantes ressources naturelles du continent, plus de 70 % des Africains vivent avec moins de 2 dollars par jours et les inégalités se creusent. L'accès à l'énergie est un grave problème et pèse sur le développement durable en Afrique. Sur les 1,4 milliards de personnes sans accès à l'électricité dans le monde, 40 % (soit 622 millions) se trouvent en Afrique (Agence internationale de l'énergie (AIE), 2014). D'après l'Agence, des investissements dans le secteur de l'énergie de l'ordre de 48 milliards de dollars par an sont nécessaires d'ici à 2030 pour atteindre un accès universel à l'énergie, particulièrement en Afrique. En d'autres termes, l'amélioration de l'accès à l'énergie au niveau mondial dépend en grande partie de ce qui se passera dans le secteur énergétique en Afrique.

4. Un autre problème de taille auquel la jeunesse africaine et l'Afrique en général sont confrontés est le chômage des jeunes et le sous-emploi. Les jeunes représentent 60 % de la population africaine et d'après l'Organisation internationale du Travail (OIT), 40 % d'entre

eux sont au chômage (OIT, 2013). Le faible niveau d'instruction des jeunes est un des facteurs déterminants de la hausse du chômage des jeunes.

5. Les changements climatiques constituent un autre problème. Le continent est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques. Une élévation des températures supérieure à 2 °C constituerait une véritable catastrophe pour le continent. Les changements climatiques vont accroître la gravité et la fréquence des sécheresses, des inondations et des tempêtes, ce qui va exacerber le stress hydrique. Selon des experts, quelque 200 millions d'Africains sont en situation d'insécurité et parmi eux, beaucoup dépendent pour leur subsistance de secteurs économiques sensibles aux effets du climat.

6. Il est admis que ces problèmes nouveaux et émergents peuvent être réglés en articulant correctement la science et les politiques. Cependant, l'Afrique a tardé à s'adapter et à développer ses secteurs scientifiques et technologiques et commercialiser ses innovations. Le continent consacre environ 0,42 % de son produit intérieur brut (PIB) à la recherche-développement, très loin des objectifs internationaux en matière de dépenses en recherche-développement. Il est nécessaire de porter cette part à 1 % pour stimuler la croissance ; à ce jour, seule la Tunisie a atteint cet objectif. Bien que l'Afrique abrite 13,4 % de la population mondiale, elle ne produit que 1,1 % des connaissances scientifiques. L'Afrique ne peut garantir son développement durable sans la science, les technologies et les innovations, afin de transformer les savoirs traditionnels et d'en faire des produits compétitifs aux niveaux régional et international.

7. Les participants à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, ont souligné l'importance de la science, des technologies et de l'innovation et appelé à la promotion de l'articulation entre science et politique par des évaluations scientifiques inclusives, fondées sur les faits et transparentes, ainsi que par l'accès à des données fiables, pertinentes et actualisées dans des domaines liés aux trois piliers du développement durable, en faisant fond sur les mécanismes en place, selon qu'il conviendrait. La nécessité a été soulignée de renforcer la participation de tous les pays aux processus de développement durable et au renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement, y compris dans la conduite de leurs propres suivis et évaluations.

8. À la lumière de ce qui précède, la présente section met en évidence quelques-unes des questions nouvelles et émergentes prioritaires ayant une incidence sur le développement durable de l'Afrique, souligne les difficultés à venir et se termine par des conclusions et des recommandations pratiques. L'objectif est d'approfondir le débat entre les parties prenantes, de mieux faire connaître ces questions et d'encourager la prise en compte de l'articulation entre science et politique, afin de faire progresser le développement durable dans les États membres et dans la région dans son ensemble.

B. Changements climatiques et développement

9. Le continent est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques, et ce, pour plusieurs raisons. Les trois principales raisons sont intimement liées et se renforcent mutuellement : premièrement, les données récentes indiquent que le continent se réchauffe à un rythme plus élevé que la moyenne mondiale ; deuxièmement, ses secteurs économiques les plus importants (agriculture, pêche, pastoralisme, etc.) sont sensibles aux

effets du climat ; et troisièmement, le niveau de développement humain (revenus, éducation, santé, etc.) est faible. En outre, la forte prévalence de facteurs négatifs, comme les conflits et les maladies, entravent la capacité du continent de s'adapter.

10. Par exemple, les résultats de récentes modélisations indiquent qu'une élévation des températures de 2 °C en Afrique pourrait entraîner une perte de 4,7 % du produit national brut, principalement en raison de pertes dans le secteur agricole. Une élévation entre 2,5 et 5 °C pourrait signifier que 128 millions de personnes seraient touchées par la faim, 108 millions par les inondations, et que le niveau des mers s'élèverait de 15 à 90 cm. Le continent subit déjà les effets négatifs des changements climatiques, dont des sécheresses chroniques, des phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et l'acidification des océans, phénomènes qui menacent davantage la sécurité alimentaire et minent les efforts visant à éradiquer la pauvreté et parvenir au développement durable. Les politiques d'adaptation aux changements climatiques doivent devenir une priorité immédiate pour la région.

11. À cet égard, la prise de décisions, la planification et les pratiques éclairées par la science et fondées sur l'analyse des faits sont essentielles pour garantir que le développement de l'Afrique soit durable, plus résilient et moins vulnérable aux effets négatifs des changements climatiques. Le consortium de l'African Climate Change Resilience Alliance (ACCRA) a recensé cinq caractéristiques de la capacité d'adaptation, à savoir : des informations climatologiques fiables ; des connaissances scientifiques poussées concernant les facteurs des changements climatiques ; des connaissances sur les options d'adaptation, pour faire en sorte que des systèmes soient en place pour diffuser les connaissances utiles aux niveaux national et régional (par exemple des systèmes d'alerte précoce) ; des données et des prévisions météorologiques ; et des données sur les effets du climat.

C. Énergie

12. Le développement des énergies durables peut contribuer à résoudre les problèmes de développement de l'Afrique. Il peut stimuler le développement industriel, contribuer à réduire la pauvreté, pourvoir aux besoins humains de base et au développement social, et réduire la déforestation. Le manque d'accès aux formes modernes d'énergie a constitué une entrave structurelle au développement socioéconomique de l'Afrique. L'énergie durable constitue une base essentielle du développement (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2009), et l'accès aux services énergétiques et la sécurité énergétique sont largement reconnus comme des objectifs importants pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cependant, la situation en Afrique en matière d'énergie reste mauvaise. Le potentiel hydraulique considérable de l'Afrique n'est exploité qu'à hauteur d'environ 7 % (Karekezi et Kithyoma, 2003) et peu d'initiatives ont été prises à ce jour.

13. Les niveaux d'accès à l'électricité en Afrique sont parmi les plus bas au monde. La moyenne régionale est de seulement 32 % (1 % au Soudan du Sud, 2 % au Burundi, 11 % en République démocratique du Congo et 16 % au Kenya), et des millions de personnes sont privées d'accès à l'électricité. Beaucoup reste à faire pour mettre à profit l'initiative « Énergie durable pour tous », lancée par le Secrétaire général en 2011. Sur ce point, les technologies relatives aux énergies renouvelables pourraient grandement contribuer au développement du secteur de l'énergie en Afrique.

14. La science, les technologies et l'innovation peuvent et doivent jouer un rôle de premier plan dans la transformation du système énergétique. Les politiques relatives à la science et à la technologie permettent l'utilisation d'un bouquet énergétique adéquat en vue de satisfaire les besoins du développement. Il s'agit notamment d'accroître l'utilisation de sources d'énergie renouvelable et d'autres technologies à faibles émissions en faveur des populations pauvres vivant dans des zones rurales et reculées, d'utiliser des énergies plus efficaces, de recourir davantage aux technologies de pointe dans le domaine de l'énergie, telles que les technologies moins polluantes à base de combustibles fossiles, et d'utiliser de manière durable les sources énergétiques traditionnelles. De telles mesures pourraient promouvoir des services énergétiques modernes et durables pour tous, par une action à l'échelle nationale et infranationale en matière, entre autres, d'électrification et de diffusion de solutions durables de cuisson et de chauffage, notamment par des activités collaboratives en vue de partager les bonnes pratiques et d'adopter des politiques au niveau régional, selon qu'il convient.

D. Transfert de connaissances et de technologies

15. Améliorer l'accès aux connaissances techniques sur la science et la technologie en Afrique et leur qualité est un élément essentiel de l'avancement du développement humain. La science et la technologie peuvent apporter au continent une multitude d'avantages, de l'amélioration de l'éducation et du partage des connaissances à l'augmentation du retentissement des innovations africaines, en passant par l'amélioration des conditions de vie des populations du continent.

16. Seules trois universités africaines figurent dans le classement des 500 meilleures mondiales. Le faible développement de la science, des technologies et de l'innovation a retardé l'émergence d'économies du savoir dans les pays africains (Banque africaine de développement, 2014). Il faut créer une base scientifique et technologique importante, ainsi que des compétences de base aux niveaux local, national et régional dans le domaine de la direction et de la gestion de l'innovation, pour que l'Afrique puisse réaliser des percées dans la science et la technologie. Cela nécessite de grands scientifiques de génie aidés par des équipements de recherche de pointe. L'Afrique est toujours tributaire de technologies importées pour ce qui est de la modernisation et du développement de ses économies.

17. Étant donné la faiblesse du taux d'adoption d'évolutions technologiques sur le continent, il importe de tirer parti des dispositions convenues à l'échelle internationale concernant le transfert de technologie, le financement, l'accès à l'information et les droits de propriété intellectuelle, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, en particulier pour promouvoir, faciliter et financer, selon qu'il convient, l'accès aux écotecnologies et au savoir-faire technique correspondant, ainsi que le développement, le transfert et la diffusion de ces derniers, notamment en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris à des conditions privilégiées et préférentielles, comme mutuellement convenu.

E. Nouvelles technologies numériques et innovation

18. Le rôle fondamental de la technologie, ainsi que la nécessité de promouvoir l'innovation dans les pays en développement, et en particulier en Afrique, revêtent une importance capitale. Depuis plus de dix ans, les technologies de l'information et des communications (TIC) sont un moteur essentiel de la transformation socioéconomique en ce qu'elles ont permis d'accroître l'efficacité, de fournir un accès à de nouveaux marchés et services, de créer de nouvelles possibilités de générer des revenus et de donner la parole aux personnes pauvres. Les TIC peuvent accélérer la transformation si elles sont correctement intégrées aux politiques générales de développement économique et social.

19. En plus des avantages économiques qu'elles procurent, comme en témoignent les effets observables sur le PIB, les TIC ont des retombées positives sur de nombreux secteurs socioéconomiques. Dans le secteur agricole par exemple, les exploitants font appel à la technologie pour mesurer de manière exacte et contrôler la quantité de minéraux dans le sol. Ils utilisent aussi Internet pour connaître les prévisions météorologiques, commercialiser leurs produits et trouver des marchandises de première qualité et bon marché. Les TIC et les technologies intelligentes peuvent aussi constituer une base sur laquelle organiser des systèmes de contrôle améliorés pour gérer la consommation d'énergie et d'autres évolutions des comportements des ménages et des entreprises. Même s'il peut y avoir un conflit de priorités entre les objectifs de durabilité environnementale et la volonté de réaliser une société de l'information plus inclusive et interconnectée, il est attendu que les innovations dans les TIC stimulent la croissance économique par des investissements dans les infrastructures à large bande ou dans ce qu'on appelle des « e-applications » dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, du commerce, et de l'administration, entre autres.

F. Donner la priorité aux jeunes

20. Plus de 1,1 milliards de personnes résident en Afrique, et plus de 41 % d'entre elles ont moins de 14 ans. Il est par conséquent nécessaire de mobiliser les talents des jeunes Africains et de favoriser le développement des esprits les plus brillants dans l'intérêt du continent. Il est important d'agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé, tant en faveur des personnes pauvres et vulnérables que de la population dans son ensemble, pour construire une société inclusive, équitable et économiquement productive.

21. D'après l'African Child Policy Forum, une année supplémentaire d'instruction par personne augmente le PIB par habitant de 6 % en moyenne. Au plan individuel, une année supplémentaire passée à l'école primaire augmente le niveau de salaire de 5 à 15 %, tandis qu'une année supplémentaire d'enseignement secondaire l'augmente de 15 à 25 %. En réalité, l'éducation donne une plus grande ouverture d'esprit en général, favorise le développement humain, contribue à la bonne gouvernance et réduit la probabilité des conflits.

22. Les jeunes représentent 60 % de la population du continent et ils continuent peu beaucoup d'être confrontés au chômage, au sous-emploi, au manque de compétences et d'instruction utile, et n'ont pas un accès suffisant au capital. À la Conférence Rio+20, tous les États ont été engagés à s'attaquer au problème mondial du chômage des jeunes en élaborant et mettant en œuvre des stratégies et des politiques qui donnent aux jeunes, partout dans le monde, un accès à un emploi décent et productif, puisque durant les décennies à venir, il

faudra créer des emplois décents afin de garantir un développement durable pour tous et de réduire la pauvreté.

23. Dans le rapport du McKinsey Global Institute sur la création d'emplois et la croissance inclusive en Afrique (McKinsey Global Institute, 2014), les élasticités de l'emploi par rapport à la croissance ont été calculées par secteur. Il est intéressant de noter que les élasticités les plus élevées s'observent dans le secteur des mines et des services publics. Il est indiqué dans le rapport que, malgré les efforts déployés par les pays africains dans le développement du secteur des TIC, l'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance y est faible. Les éléments disponibles suggèrent que les TIC présentent un gros potentiel de création de croissance économique par des effets positifs sur le marché du travail. En outre, les conclusions de l'étude révèlent que les TIC créent de l'emploi et génèrent des revenus surtout dans les communautés rurales, isolées et désavantagées, particulièrement chez les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.

24. Pour ce faire, il convient de promouvoir la création d'emplois par des investissements dans la mise en place d'infrastructures et de capacités de production économiques et sociales bien conçues, efficaces et rationnelles en vue du développement durable, et en créant les conditions favorables à l'épanouissement des jeunes qui leur permettent de réaliser leur potentiel dans la société de l'information et encouragent le renforcement des compétences dans les TIC. De plus, il est crucial d'étudier systématiquement les tendances et prévisions concernant les composantes de la population aux niveaux national, rural et urbain pour concevoir des politiques et stratégies de développement adaptées. Enfin, une planification tournée vers l'avenir pourrait permettre au continent de récolter les bénéfices des changements démographiques et résoudre les problèmes y relatifs.

G. Villes intelligentes

25. La population mondiale devrait dépasser les 9 milliards d'ici à 2050, dont 70 %, selon les estimations, devraient vivre dans les villes. La population des villes africaines devrait tripler dans les 40 prochaines années ¹(Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 2010). Selon l'AIE, les villes consomment aujourd'hui de grandes quantités d'énergie (environ 75 % de la consommation totale) et 80 % des émissions de gaz à effet de serre sont produites en ville. Plus de 50 milliards d'appareils seront branchés en 2020 dans les villes africaines et le secteur du transport devrait croître plus que tous les autres secteurs en 2020 (AIE, 2014).

26. L'Afrique devrait compter 585 millions de résidents urbains d'ici à 2030. Le taux d'urbanisation est actuellement d'environ 35 %, et devrait monter à 40 % en 2015 et 50 % d'ici à 2050. Le niveau d'urbanisation varie beaucoup d'une zone à l'autre du continent ; il va de 10 % au Rwanda et au Burundi à 80 % au Gabon. De nombreuses villes africaines sont caractérisées par l'engorgement (à la fois en termes de densité urbaine et de circulation), en raison de l'urbanisation rapide et sans précédent qui a eu lieu ces 10 à 20 dernières années, d'infrastructures de transport de base et de communication insuffisantes, notamment dans les zones où vivent les populations à faibles revenus, et du manque de compétences techniques et entrepreneuriales (à la fois techniques et d'encadrement).

¹ <http://www.bbc.com/news/world-africa-11823146>.

27. Il est admis que les nouvelles technologies peuvent contribuer au développement de services efficaces et durables en faveur des citoyens et des entreprises, dont le transport public, la mobilité (covoiturage, partage de véhicule) les travaux, la circulation, le stationnement, l'énergie, la collecte des déchets, l'éclairage public et le mobilier urbain. Les TIC peuvent jouer un rôle important dans la promotion d'une approche intégrée de la planification et de la construction de villes et d'établissements urbains durables, notamment par des logements et des services sociaux pour tous ; un cadre de vie sûr et sain (en particulier pour les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées et handicapées) ; des transports et des énergies durables et à des prix abordables ; la promotion, la protection et la remise en état d'espaces verts sûrs dans les villes ; des services d'eau potable et d'assainissement ; une bonne qualité de l'air ; la création d'emplois décents ; et l'amélioration de l'aménagement urbain et des taudis.

28. À cet égard, un certain nombre de pays africains, dont le Ghana, le Nigéria, le Rwanda et le Sénégal, cherchent à mettre à profit les TIC pour transformer les villes grâce à l'intégration des technologies numériques dans les infrastructures en réseau, notamment la connectivité mobile. Cependant, de nombreux problèmes doivent encore être résolus, comme les embouteillages, l'élimination des déchets et l'accroissement de l'utilisation de l'énergie. C'est pourquoi il faut redoubler d'efforts en vue de parvenir au développement durable, par le biais d'investissements dans les technopoles et d'autres infrastructures liées aux technologies de l'information, et de stimuler le partage de connaissances et les transferts de technologies, entre autres. De plus, il est capital de soutenir la gestion durable des déchets en adoptant l'orientation politique des trois « R » (réduction, réutilisation et recyclage).

H. Surmonter les obstacles

29. Un des objectifs principaux des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation est d'aider à surmonter les obstacles et difficultés dans tous les secteurs de l'économie. À cet égard, il existe un certain nombre de possibilités pour relever les défis posés par les questions nouvelles et émergentes concernant le développement durable de l'Afrique, et le rôle particulier de la science et de la technologie mérite d'être souligné. Quelques-unes des initiatives récentes sont les suivantes :

a) La Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation (STISA-2024), qui est la première stratégie décennale progressive pour répondre à la demande de science, technologie et d'innovation de différents secteurs d'impact dont l'agriculture, la santé, le développement des infrastructures, les mines, la sécurité, l'eau, l'énergie et l'environnement ;

b) Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui pourvoit au besoin de générer des connaissances scientifiques, en utilisant des modèles pour construire des scénarios de changements climatiques et prévoir les effets des changements climatiques. Il faut des modèles qui tiennent compte de la situation et des particularités de l'Afrique pour construire des scénarios et des prévisions d'effets qui soient utiles à l'Afrique ;

c) La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), créée en 2012 ;

d) L'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation (AOSTI), de l'Union africaine ;

e) Le Conseil ministériel africain sur la science et la technologie (AMCOST) ;

f) L'initiative ClimDev Afrique, le groupe thématique du Mécanisme de coordination régionale en Afrique sur la science et la technologie, le travail de la CEA sur l'innovation, l'économie verte, la mise en valeur des ressources minérales, le Centre africain pour les politiques en matière de climat, etc.

I. Conclusion et recommandations

30. Les pays africains ont manifesté leur intérêt pour l'adoption d'une approche d'articulation entre la science et les politiques afin de traiter les questions clefs émergentes. Cependant, de nombreux problèmes doivent encore être résolus pour faire en sorte que les pays tirent le plus grand bénéfice de la science, de la technologie et de l'innovation.

31. À la lumière de ce qui précède, le Forum régional africain pour le développement durable souhaitera peut-être examiner les messages suivants pour éclairer sa contribution collective au Forum politique de haut niveau :

a) Orientation politique

Les pays africains sont à la traîne, non seulement dans l'adaptation des technologies mais aussi dans le renforcement de capacités régionales de recherche-développement. L'Afrique n'a toujours pas la culture de l'innovation nécessaire pour soutenir son programme de développement. À cette fin, les pays doivent adopter une orientation politique appropriée pour créer un cadre favorable qui encourage les technologies, la recherche-développement et les innovations sans risque pour l'environnement, conformément aux objectifs de développement durable et d'élimination de la pauvreté.

b) Mesures d'atténuation et de mitigation adéquates

Alors qu'il est bien établi que l'Afrique contribue peu aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, le continent n'est pas épargné par les effets des changements climatiques à l'échelle mondiale. À cet égard, s'il importe de mettre en avant le programme en faveur de l'économie verte en vue d'une planification du développement plus durable, il est tout aussi important de s'attaquer aux effets négatifs des changements climatiques. À cette fin, les pays africains doivent adopter des politiques et stratégies pour prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation adéquates qui permettent d'enrayer les effets des changements climatiques.

c) Technologies innovantes en faveur de l'accès à l'énergie et de l'utilisation de l'énergie

L'accès à des services énergétiques modernes pour la cuisson, le chauffage, l'éclairage, les communications et la force mécanique pour des usages productifs représente un vaste secteur de besoins non satisfaits sur le continent. Près de 97 % des personnes qui vivent sans accès à des services énergétiques modernes dans le monde se trouvent en Afrique subsaharienne. Il est donc crucial d'envisager les sources non traditionnelles d'énergie et l'utilisation efficace des sources disponibles par l'adoption de technologies innovantes. À cet égard, il faut créer un environnement favorable au développement et à l'adoption d'approches technologiques innovantes afin d'améliorer l'accès à l'énergie et de rendre son utilisation plus efficace. Il faut également encourager la participation du secteur privé dans le lancement de technologies nouvelles et émergentes pour améliorer l'accès à l'énergie et l'efficacité énergétique.

d) Promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes

La population jeune de l'Afrique est à la fois une chance et un défi. Si l'on donne aux jeunes accès à une formation adéquate et la chance d'acquérir des compétences entrepreneuriales, ils pourraient être un moteur de croissance et contribuer au développement de manière constructive. Cependant, le nombre croissant de jeunes au chômage pourrait exercer une pression sur la croissance socioéconomique et menacer la stabilité économique. Dans ce contexte, les pays africains doivent développer leurs capacités nationales et élargir l'accès aux technologies et à l'innovation pour promouvoir l'entrepreneuriat et des politiques d'emploi de grande ampleur auprès des jeunes.

e) Mettre à profit les TIC pour surmonter les problèmes de l'urbanisation

La diffusion et l'utilisation des TIC dans les zones urbaines du continent créent des possibilités d'emploi et dopent la croissance. Cependant, faute d'un environnement favorable et d'un appui au renforcement des capacités, le niveau d'utilisation innovante des TIC est faible dans beaucoup de pays. Il faut dès lors élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies pour tirer parti des TIC, dont l'accès au réseau de téléphonie mobile/sans fil et la connectivité mobile à large bande, en vue d'aider à résoudre les différents problèmes que pose l'urbanisation, tels que les embouteillages, l'élimination des déchets et la hausse de l'utilisation de l'énergie.

f) Créer des mécanismes de financement innovants au service du développement durable

Bien que le secteur privé ait joué un rôle précieux dans la croissance économique récente en Afrique, une bonne partie des investissements dans les infrastructures et les programmes de développement provient des États dans bien des pays. Il importe donc de diversifier les sources de financement du développement pour garantir sa durabilité. À cet égard, les pays africains doivent créer des mécanismes de financement innovants et mobiliser des moyens venant d'un large éventail de sources, dont les sources publiques et privées, bilatérales et multilatérales, intérieures et internationales, et les sources innovantes de financement.

III. Modes de consommation et de production durables : promouvoir la consommation et la production durables en vue de la croissance verte inclusive et de la transformation de l'Afrique

A. Introduction

32. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a adopté le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, le premier cadre d'action dans ce domaine adopté au niveau multilatéral. Cela a fait suite à des engagements pris dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Le document final de Rio +20, intitulé « L'avenir que nous voulons », présente l'élimination de la pauvreté, la promotion de modes de consommation et de production durables et la protection et la gestion des ressources naturelles comme « les objectifs premiers et les préalables indispensables du développement durable » (par. 4). La consommation et la production durables vont prendre de l'ampleur dans les stratégies de développement puisqu'elles feront partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015. L'Assemblée générale a décidé que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable pouvait faire des recommandations au bureau du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, ainsi qu'au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en sa qualité de secrétariat du Cadre.

33. L'axe stratégique du Programme-cadre décennal de consommation et de production durables en Afrique² est de lier la consommation et la production durables à l'enjeu de satisfaire les besoins de base de manière durable. Les quatre domaines thématiques du Programme-cadre sont les suivants : énergie ; eau et assainissement ; habitat et urbanisation durable ; et industries basées sur les ressources renouvelables. Des mécanismes institutionnels régionaux de coordination – la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables et le Groupe de travail de Marrakech de coopération avec l'Afrique – ont par la suite été créés. Il convient aussi de noter la mise en place d'un mécanisme africain de d'écoétiquetage et l'élaboration de programmes nationaux et locaux de consommation et de production durables dans le cadre du groupe de travail de Marrakech³. La détermination, l'engagement et la volonté politiques ont été déterminants dans ces réussites.

34. Actuellement, 29 pays africains⁴ ont désigné leur coordonnateur national et ses suppléants pour la consommation et la production durables. Certains d'entre eux prennent d'ores et déjà des mesures pour soutenir l'ambition et les objectifs du Programme-cadre décennal, organisent des tables rondes nationales interministérielles et des dialogues pour coordonner la participation et le soutien des pays au Programme-cadre décennal, échangent et diffusent des informations utiles concernant les plans, programmes et activités relatifs à la consommation et à la production durables, notamment par le biais du Portail mondial de la consommation et de la production durables, et élaborent des plans d'action et des programmes

²Approuvé en mars 2005 par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. La région est la première à avoir élaboré et lancé son propre programme-cadre décennal sur la consommation et la production durables.

³Source : http://www.unep.org/roa/amcen/Amcen_Events/13th_Session/Docs/RIM_CSD.pdf

⁴Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée, Lesotho, Libye, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Tchad, Togo et Zimbabwe. Source :

<http://www.unep.org/10yfp/Portals/50150/National%20Focal%20Points%20Directory%20for%20web.pdf>.

nationaux en matière de consommation et la production durables⁵. En Afrique, l'objectif général de réduction de pauvreté et des inégalités tout en réalisant la transformation structurelle et en parvenant à la durabilité peut être atteint par l'application de principes et approches de consommation et de production durables. Alors que les États africains et d'autres acteurs étudient comment augmenter la production d'énergie, d'aliments, d'eau et la production industrielle et réaliser la transformation structurelle durable⁶, la promotion et la mise en œuvre de politiques et de mesures globales et intégrées pour la consommation et production durables contribueront à atteindre ces objectifs de développement⁷.

B. La consommation et la production durables et leur importance pour l'Afrique

35. L'importance de changer les modes non viables de consommation et de production a été soulignée par les États et les parties prenantes dans les consultations concernant le programme de développement pour l'après-2015. Ils ont rappelé que la consommation et la production durables étaient l'un des objectifs premiers et des conditions essentielles du développement durable. Le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 a réaffirmé que l'adoption de modes de consommation et de production durables dans un monde aux ressources limitées est une condition indispensable du développement durable⁸. Les pays africains sont maintenant parmi les économies à la plus forte croissance au monde (Banque mondiale, 2013). Par exemple, la croissance économique de la région était de 3,9 % en 2014 ; seule la région de l'Asie de l'Est et du Sud a affiché une croissance plus élevée, de 5,9 % (CEA, 2015a). En dépit de cette croissance, la situation est inégale et le continent dans son ensemble doit toujours relever des défis considérables pour les décennies à venir. La région abrite encore la proportion de personnes pauvres la plus élevée au monde et n'est pas en passe d'atteindre d'autres objectifs du Millénaire pour le développement clefs. D'après des données de la Banque mondiale (2014), 366 millions de personnes en Afrique vivront avec moins de 1,25 dollars par jour en 2015.

36. Cependant, des modes non viables de production et de consommation minent déjà la durabilité environnementale en Afrique. De plus en plus d'éléments montrent la difficulté de parvenir à une gestion durable des ressources en eau, étant donné que de plus en plus de personnes vivent dans des environnements qui connaissent un stress hydrique. Les forêts et la biodiversité continuent de régresser en raison de pressions directes et indirectes croissantes, et les catastrophes liées au climat ont augmenté en fréquence et en gravité (CEA, 2015b). Entre 1970 et 2012, 1 319 catastrophes liées au climat ont eu lieu en Afrique, tuant un total de 698 380 personnes et entraînant des pertes économiques d'un montant de 26,6 milliards de dollars (Organisation météorologique mondiale (OMM), 2014). De plus, les dernières

⁵ Source : <http://www.unep.org/10yfp/ActorsStructure/NationalFocalPoints/tabid/106261/Default.aspx>.

⁶ Le concept de transformation structurelle suppose des changements systématiques dans la contribution des secteurs à la production, à mesure que l'économie croît. En gros, cinq processus interdépendants définissent la transformation structurelle : i) la baisse de la part de l'agriculture dans le PIB et l'emploi ; ii) l'urbanisation rapide, les populations quittant les zones rurales pour les zones urbaines ; iii) l'essor d'une économie industrielle et de services moderne ; iv) une transition démographique, ou le passage de taux élevés de natalité et de mortalité à des taux bas ; v) le changement socioculturel (Timmer, 2012).

⁷ Source : http://www.unep.org/roa/amcen/Amcen_Events/13th_Session/Docs/RIM_CSD.pdf.

⁸ Source : <http://www.unep.org/10yfp/Portals/50150/HLPF%2010YFP.pdf>.

estimations, de 2010, de l'épargne nette ajustée pour l'Afrique établissent le chiffre pour l'ensemble du continent à -2,38, ce qui veut dire que l'Afrique épuise ses ressources naturelles sans accumuler suffisamment de capital sous d'autres formes (produit et humain) et sans diversifier ses économies, ce qui représente un mode non viable de développement. Les exportations du continent restent également concentrées sur un petit nombre de produits de base comme les minéraux, le pétrole et les métaux.

37. Pour l'Afrique, l'objectif général de réduction de la pauvreté nécessitera d'améliorer les moyens de subsistance et la qualité de vie des gens. Cela s'accompagnera inévitablement d'une hausse de la consommation, en particulier en raison de la demande d'aliments, de logement, d'énergie et d'eau (CEA, 2012). Par conséquent, il ne fait aucun doute que l'Afrique doit croître différemment, en atteignant les objectifs de développement économique tout en se concentrant sur la qualité de la croissance. La consommation et la production durables offrent l'occasion d'inverser la tendance à la dégradation environnementale et de préparer la voie à la durabilité, à la réduction des émissions et des rejets accidentels de substances dangereuses, évitant ainsi de causer des dommages aux écosystèmes et réduisant la vulnérabilité de l'humanité face aux catastrophes sur le long terme. Améliorer la résilience des systèmes économiques et socio-écologiques afin de réduire l'exposition et la vulnérabilité des pays africains aux catastrophes est également fondamental pour assurer la stabilité du macro-environnement en faveur de la transformation structurelle et pour éliminer la pauvreté à long terme. L'utilisation efficace des ressources et un faible niveau de production de déchets contribuent à minimiser les effets négatifs sur les hommes et à réduire la pression sur les écosystèmes et leur capacité à fournir des biens et services essentiels.

38. Le scénario de base du développement durable intègre les aspirations légitimes au développement des populations à travers le monde et le fait que la généralisation des richesses dans le cadre du paradigme de développement actuel imposerait une charge trop lourde aux ressources naturelles et aux écosystèmes mondiaux. La croissance économique et la transformation structurelle sont nécessaires pour satisfaire les besoins légitimes des pauvres d'Afrique. La croissance économique devrait donc être encouragée, mais réalisée de façon à ce qu'elle ne cause pas de tort à l'environnement et soit socialement juste. La justice, dans le contexte du développement durable, renvoie non seulement à la répartition entre les générations présentes, mais aussi entre celles-ci et les générations à venir (PNUE, 2013).

39. Dans un rapport⁹, le PNUE note que plusieurs projets régionaux d'infrastructures énergétiques, concernant des systèmes hors-réseau à base d'énergie renouvelable, ont été mis en place en zone rurale dans beaucoup de pays africains. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, certains ont accompli des progrès notables tandis que de nombreux autres entreprennent des réformes politiques, légales et institutionnelles et élaborent des stratégies dans ce domaine. Il en va de même dans le domaine des problèmes liés aux transports urbains, de la production plus propre, des politiques industrielles respectueuses de l'environnement, de la production agricole, des produits chimiques et des déchets et du tourisme. En outre, certaines universités ont ajouté le développement durable à leurs programmes d'enseignement et de formation. Cependant, peu d'instruments économiques sont utilisés dans les pays africains et peu de progrès ont été réalisés dans le domaine de la passation durable des marchés publics, avec pour conséquence des effets et une pénétration limités de la consommation et la production durables. Cela est en partie dû au fait que la consommation et

⁹ Source : http://www.unep.org/roa/amcen/Amcen_Events/13th_Session/Docs/RIM_CSD.pdf.

la production durables sont un concept relativement nouveau en Afrique et en partie dû au niveau de développement de l'Afrique et à ses capacités insuffisantes de promouvoir la consommation et la production durables, en particulier la consommation durable. C'est pourquoi le renforcement des capacités est un facteur clef de promotion de la consommation et de la production durables en Afrique.

C. Consommation et production durables, économie verte inclusive et transformation structurelle en Afrique

40. La consommation et la production durables englobent des décisions publiques et privées qui influent sur la production et les achats de biens et de services pour satisfaire les besoins de base en vue d'une meilleure qualité de vie, tout en réduisant l'utilisation des ressources naturelles et la quantité de déchets et d'émissions le long du cycle de vie d'un service ou d'un bien (PNUE, 2013). Ainsi, l'approche de consommation et de production durables est intimement liée au concept d'économie verte et a le potentiel de favoriser la croissance verte inclusive dans certains secteurs de l'économie, y compris les domaines prioritaires du Programme-cadre décennal.

41. La CEA (2015b) définit la croissance verte inclusive comme une croissance économique qui profite à tous, crée des emplois, améliore le bien-être de l'humanité (dont la réduction de la pauvreté), utilise les ressources efficacement et enrichit le patrimoine naturel, contribuant ainsi au développement durable. Une approche de croissance verte inclusive donne l'occasion de mettre en œuvre une transformation équitable et durable de l'Afrique. Une telle transformation peut être réalisée via différentes stratégies, notamment l'industrialisation fondée sur les produits de base en exploitant les avantages comparatifs en termes de dotation en ressources. Le caractère inclusif et le maintien de l'intégrité environnementale sont essentiels à la réussite de la mise en œuvre de ce programme de transformation. Les deux approches de la croissance verte inclusive et de la consommation et la production durables se renforcent mutuellement. Celle de la croissance verte inclusive offre aux pays la possibilité de suivre une démarche par paliers, qui permet que les enseignements tirés éclairent la transition et contribuent à la transformation structurelle.

42. Tout comme la consommation et la production durables, qui mettent l'accent sur l'utilisation rationnelle des ressources et les méthodes de production propres, la croissance verte inclusive nécessite des catalyseurs tels que le financement, la technologie et le renforcement de capacités. Dans ce cadre, la croissance de l'emploi et des revenus et la réduction de la pauvreté sont stimulés par l'investissement public et privé dans les activités économiques, infrastructures et ressources qui permettent de réduire les émissions de carbone et la pollution, améliorent l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources et préviennent la perte de biodiversité et de services écosystémiques. Ces investissements verts doivent être rendus possibles et soutenus par des dépenses publiques ciblées, des réformes politiques et des changements dans la fiscalité et la réglementation. La croissance verte définit les principes généraux d'un mode de développement qui envisage le capital naturel comme un atout économique crucial et une source d'avantages publics, en particulier pour les personnes pauvres dont les moyens de subsistance dépendent des ressources naturelles (PNUE, 2013).

43. La consommation et la production durables et la croissance verte renvoient à des démarches et moyens différents mais complémentaires en vue d'atteindre la transformation

structurelle durable de l'Afrique. Les concepts sont tous deux fondamentaux pour la transformation structurelle durable de l'Afrique. Des politiques et stratégies de croissance verte inclusive, associées à des politiques et stratégies de consommation et de production durables, devraient donc être conçues et mises en œuvre afin de surmonter les problèmes clés du développement et de saisir les chances qu'il offre, dont l'épuisement du capital naturel, la pauvreté et les inégalités, les effets des changements climatiques sur l'économie, la société et l'environnement, la modernisation des infrastructures (transport, énergie, eau), des technologies et des industries, la création de valeur ajoutée, la croissance économique rapide, la transformation structurelle, l'intégration économique et le commerce international.

44. Ainsi, l'adoption et la mise en œuvre effective des principes et d'une démarche de consommation et de production durables en Afrique devraient contribuer à la transformation et au développement durables. Elle devrait renforcer les conditions nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles de l'Afrique en appui à une transformation structurelle progressive de ses économies. Les pays africains ont admis que la transformation structurelle est une priorité et que l'industrialisation est la meilleure stratégie pour matérialiser la transformation de l'Afrique. Dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 (présentée le 31 janvier 2014), les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont exposé leur intérêt collectif, qui inclut la poursuite de la transformation économique structurelle en vue d'un développement inclusif et axé sur l'humain. Les États africains ont salué l'accent important mis, dans le processus d'élaboration de l'Agenda 2063, sur le rôle central que l'industrialisation doit jouer pour garantir que l'Afrique concrétise ses aspirations à la transformation structurelle.

45. Employer une démarche de consommation et de production durables renforcera les cadres politiques régissant les investissements en faveur de la croissance verte inclusive et la transformation structurelle, dans le but d'assurer une utilisation rationnelle, équitable et durable des ressources naturelles de l'Afrique et de limiter les effets négatifs de la croissance économique. Ces investissements détermineront quels types de technologies, de processus et de pratiques seront utilisés pour produire des biens et services, et comment les différents secteurs économiques se transformeront structurellement de façon à produire des résultats souhaitables dans les trois dimensions du développement durable.

46. Les domaines suivants sont d'une particulière importance :

a) Production, consommation et sécurité alimentaires : Les technologies de consommation et de production durables devraient promouvoir les principes et pratiques d'une agriculture durable et inclusive afin d'améliorer la sécurité alimentaire dans toute l'Afrique.

b) Biens et services écosystémiques : L'adoption des principes de consommation et de production durables dans l'exploitation des biens et services fournis par les écosystèmes devrait permettre de soutenir les moyens de subsistance des personnes pauvres, faire avancer l'industrialisation et encourager un mode de croissance verte dans la plupart des pays africains.

c) Énergie: Les technologies relatives à la consommation et à la production durables peuvent contribuer à résoudre les problèmes de l'insécurité énergétique et de l'accès à

l'énergie en réduisant l'intensité énergétique et en développant des bouquets énergétiques propres, déclenchant ainsi une dynamique de croissance dans les secteurs économiques.

d) Création de valeur ajoutée dans l'industrie et responsabilité sociale des entreprises : L'adoption d'instruments politiques de consommation et de production durables en vue de la production et de la transformation responsables devrait contribuer à transformer les économies africaines, qui, d'économies agraires fondées sur les ressources, deviendraient plus industrialisées, et à conduire le continent vers un mode de développement durable.

e) Eau et assainissement : Les projets concernant l'eau et l'assainissement offrent une occasion idéale de promouvoir et de mettre en œuvre les principes de la consommation et de la production durables en Afrique, en vue de voir les retombées positives de la croissance verte inclusive.

f) Habitat et urbanisation : Pour rendre l'urbanisation conforme aux principes de la consommation et de la production durables et de la croissance verte inclusive, les États devraient renforcer les capacités de gouvernance des villes petites et moyennes afin de les préparer à l'augmentation rapide de la demande d'aménagement urbain, de logements, de services et de moyens de subsistance durables.

g) Produits chimiques et gestion des déchets dangereux : Les approches de consommation et de production durables peuvent permettre de relever le défi consistant à tirer parti des avantages de l'utilisation des produits chimiques tout en minimisant les risques pour la santé et l'environnement que posent leur production, leur distribution et leur élimination en fin de vie. Cela intéresse particulièrement l'Afrique au moment où elle élabore son programme d'industrialisation et de transformation structurelle.

h) Production moins polluante et écoefficacité : La demande de production moins polluante d'énergie et d'eau et d'utilisation moins polluante de matériaux augmente. Cela nécessite de sensibiliser et de former, de rassembler des preuves et de réaliser des évaluations, et d'apporter un soutien technique à la production moins polluante et produisant peu de déchets.

i) Commerce : Le commerce peut faire avancer la consommation et la production durables et la croissance verte en Afrique si les avantages comparatifs des biens et services produits de manière durable sont exploités.

j) Développement du tourisme durable : La plupart des États africains ont maintenant incorporé le tourisme à leurs stratégies de développement national. Les pays ont également commencé à adopter des politiques qui débloquent les possibilités pour les personnes pauvres dans le domaine du tourisme par l'application d'approches de consommation et de production durables.

D. Conclusion et recommandations

47. Les taux substantiels de croissance économique et l'élan renouvelé en faveur de la transformation structurelle en Afrique offrent une occasion unique d'établir des modes de consommation et de production plus durables. Nombre de possibilités existent de brûler les étapes pour parvenir à des modes de consommation et de production durables qui favorisent la croissance verte inclusive et la transformation structurelle de la région. Cela permettra à l'Afrique d'éviter des effets négatifs de la consommation et de la production du niveau de ceux observés dans les pays développés, et de se préserver à l'avenir des modes non viables de transformation structurelle.

48. Cependant, l'application des principes et démarches de consommation et de production durables exige des investissements considérables pour acquérir la technologie et se doter des moyens nécessaires, ce qui dépasse les capacités de la plupart des pays africains. L'Afrique est la région la plus pauvre et la moins développée du monde, où beaucoup se démènent encore pour satisfaire leurs besoins les plus élémentaires tels que la sécurité alimentaire, l'eau, l'assainissement et les soins de santé. La région a donc besoin d'appui pour faire face aux coûts entraînés par les exigences de consommation et de production durables. Toutefois, même si elles bénéficient d'un appui international, les approches de consommation et de production durables devraient être mises au point sur le continent et adaptées à l'aspiration des pays à la transformation. Les manières traditionnelles de consommer et de produire, qui sont profondément durables, devraient être améliorées et intégrées aux cadres modernes de consommation et de production durables afin d'en améliorer l'assimilation.

49. À la lumière de ce qui précède, le Forum régional africain pour le développement durable souhaitera peut-être examiner les messages suivants pour éclairer sa contribution collective au Forum politique de haut niveau :

- a) ***L'innovation technologique est l'un des éléments les plus importants de la consommation et de la production durables.*** L'Afrique considère que l'accès à des technologies sûres et propres relatives à la consommation et à la production durables, adaptées aux situations et aux besoins locaux, permettrait à la région de tirer parti de ses abondantes ressources naturelles sans compromettre sa durabilité, contribuant ainsi à la transformation durable de la région. Néanmoins, la plupart des pays africains n'ont pas un accès suffisant à ces technologies, étant dépourvus du savoir faire technique, des compétences, des ressources, des infrastructures, et même des institutions et des conditions de l'activité économique nécessaires pour stimuler le développement technologique. La coopération internationale et régionale peut stimuler et encourager la mise au point et le transfert de technologies existantes et émergentes par la collaboration avec le secteur privé, les scientifiques et les institutions publiques, ainsi que par la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire.
- b) ***La recherche-développement est au cœur de l'innovation relative à la consommation et à la production durables adaptée au contexte mais est insuffisamment développée en Afrique, où les institutions de recherche n'ont pas les ressources humaines et financières suffisantes.*** Il faudrait élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour promouvoir et renforcer les institutions

régionales, sous-régionales et nationales pour la science, la recherche, la technologie et l'innovation dans le domaine de la consommation et de la production durables. Cela peut passer par l'augmentation des ressources humaines et financières, des partenariats à l'intérieur de la région et en dehors, ainsi que par la promotion des partenariats entre l'industrie, le milieu universitaire et les États.

- c) ***Le savoir autochtone et local devrait faire partie intégrante de la promotion de la consommation et de la production durables en Afrique.*** Le savoir traditionnel peut doter l'Afrique des capacités et des ressources nécessaires pour établir et poursuivre des modes de consommation et de production durables adaptés à son cadre de développement. Le savoir et les ressources traditionnels, qu'ils soient sous la forme d'animaux, de plantes, de pratiques, de processus, offrent la base d'une gestion environnementale rationnelle et de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Ils devraient être protégés et mis à profit.
- d) ***Le renforcement des capacités est fondamental pour la mise en œuvre réussie de modes de consommation et de production durables qui favorisent la croissance verte inclusive et la transformation structurelle en Afrique.*** Le renforcement des capacités joue un rôle déterminant pour atteindre les objectifs de consommation et de production durables et réaliser une transformation structurelle durable. Particulièrement, la consommation et la production durables doivent être prises en compte dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes de développement, ainsi que des budgets aux niveaux sectoriel, national et international. Afin que cela se produise sur une base durable, il faudrait développer la capacité propre des pays et des régions de planifier, exécuter, coordonner et suivre des activités de renforcement des capacités et d'établir des rapports sur le sujet. Les pays doivent préciser leurs besoins en termes de renforcement des capacités concernant la consommation et la production durables. Ils devraient recevoir une aide pour mener des auto-évaluations de leurs capacités nationales et formuler et exécuter des plans et stratégies globales de renforcement des capacités en faveur de la consommation et de la production durables.
- e) ***Il est essentiel de s'écarter des tendances actuelles des investissements pour aller vers des schémas plus durables afin de favoriser la consommation et la production durables dans des domaines stratégiques en Afrique,*** tels que l'efficacité énergétique, l'utilisation efficace des ressources et la symbiose industrielle. En plus des mécanismes traditionnels de financement, les pays devraient envisager de recourir à des sources innovantes de financement pour appliquer les approches et pratiques de consommation et de production durables sur une plus grande échelle. Parmi les sources à exploiter figurent notamment les recettes tirées de la rente des ressources naturelles, les fonds souverains, les impôts, les subventions, les fonds verts privés, les partenaires de développement et les crédits d'émission de carbone. Les initiatives prises dans ce domaine devraient également viser à établir un lien entre parties prenantes du milieu politique et du milieu industriel, afin de faciliter le financement des activités de consommation et de production durables.

- f) ***L'intégration systématique de la consommation et de la production durables dans les programmes d'enseignement et de formation à tous les niveaux contribuera au succès de leur application en Afrique.*** À cet égard, il faut viser toutes les institutions d'apprentissage et tous les secteurs, dont les écoles, les universités, les services publics, les entreprises et l'industrie. Il importe que les pays et les partenaires fournissent l'appui institutionnel, politique, technique et financier nécessaire aux parties prenantes désireuses de promouvoir les économies et modes de vie économes en ressources et produisant peu de déchets, de partager des informations, et de favoriser de nouveaux moyens de consommer, produire et commercer.
- g) ***Les dirigeants des milieux politiques, économiques, technologiques et de la société civile d'Afrique doivent se faire les champions du développement et du transfert de technologies relatives à la consommation et à la production durables.*** Ils devraient envisager un large éventail d'interventions politiques afin d'influencer les activités dans des secteurs économiques clefs, notamment par l'intégration systématique de la consommation et de la production durables dans les cadres de développement national et la mise en œuvre de plans d'action axés sur les résultats.

IV. Petits États insulaires en développement

A. Introduction

1. Les petits États insulaires en développement (PEID) africains comptent six îles, à savoir le Cabo-Verde, les Comores, la Guinée Bissau, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles. Ils offrent nécessairement des contextes sociaux, politiques, économiques et géographiques divers mais partagent avec d'autres PEID certaines caractéristiques pour leurs difficultés de développement. Leur masse terrestre restreinte ; leur population peu nombreuse mais concentrée dans les zones côtières ; leur faible capacité d'adaptation ; leur importante dépendance aux importations et aux marchés mondiaux freinent leur développement en imposant des coûts disproportionnés aux investissements dans la communication, l'énergie, les infrastructures et le transport (Boto et Biasca, 2012 ; Nurse et autres, 2014).
2. En plus de ces difficultés socioéconomiques, les effets de l'élévation du niveau des mers ; l'acidification des océans ; les changements dans la température superficielle des mers ; et les épisodes climatiques extrêmes tels que les cyclones et les marées de tempête affectent sensiblement le développement économique des petits États insulaires en développement, en particulier l'agriculture, la pêche et le tourisme qui sont les piliers économiques de la plupart d'entre eux. Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit que ces phénomènes se poursuivront en faisant peser une grave menace sur ces pays qui produisent pourtant seulement 0,02 % des émissions de gaz à effet de serre (GIEC, 2014).
3. Les petits États insulaires en développement africains admettent le caractère singulier de leurs contextes et les graves menaces posées par les effets de la variabilité et du changement climatiques sur la réalisation des objectifs de développement durable. Ils recherchent ainsi les moyens de transformer les limites posées à leur espace, ainsi que leurs difficultés climatiques, en opportunités de développement incluant l'exploitation de l'espace maritime. Si ces États sont petits en termes de masse terrestre en Afrique, ils sont toutefois grands en termes d'espace maritime (en l'occurrence, leur zone économique exclusive s'étend en moyenne sur 639 638 km² par pays tandis que leur territoire se limite en moyenne à 6 244 km²). Les petits États insulaires en développement africains envisagent l'océan comme un espace de développement et s'efforcent d'obtenir la part qui leur revient. Ils renforcent ce faisant leur capacité à parer aux effets climatiques et à accélérer leur croissance économique en vue du développement durable.

B. Difficultés de développement de certains secteurs économiques

4. Les petits États insulaires en développement africains sont considérés comme vulnérables en raison de la petite taille de leur population et de leur territoire ; de leur insularité et de leur éloignement ; de leur dépendance excessive à l'égard de certaines ressources naturelles et importations ; et de leur fragilité géopolitique (Boto et Biasca, 2012 ; Nurse et autres, 2014). Ils sont de plus exposés aux dommages irréversibles et mortels de la variabilité et du changement climatiques. Les changements survenant dans les régimes météorologiques et les épisodes climatiques extrêmes exercent ou exerceront une incidence préjudiciable sur leurs économies, étant entendu que le coût de ces « dommages et pertes » sera considérable du fait de la petite taille de ces économies et de leur forte dépendance aux

secteurs du développement vulnérables au climat (par exemple l'agriculture, la pêche et le tourisme). L'adaptation et la résilience au changement climatique revêtent ainsi une importance majeure pour la protection de l'économie, de la vie humaine et des moyens de subsistance dans ces pays.

5. L'agriculture est l'un des secteurs les plus sensibles aux changements climatiques. La diminution prévue des précipitations, qui s'accompagnera d'une augmentation des températures, réduira considérablement les rendements agricoles de ces pays. Il en est déjà ainsi aux Comores où la réduction des rendements du maïs et de la banane menace la sécurité alimentaire du pays. De même, en Guinée Bissau, où 80 % de la population dépend de l'agriculture pour sa subsistance, la modification des régimes de précipitations et l'élévation du niveau de la mer réduisent sensiblement les rendements agricoles et aggravent la pauvreté (République de Guinée Bissau, 2006).

6. Le tourisme est une autre source majeure de revenus et offre un potentiel de croissance et de développement intéressant pour les petits États insulaires en développement africains. Il est un acteur économique important des Comores et de la Guinée Bissau où son potentiel est loin d'être atteint. Aux Seychelles par exemple, l'industrie touristique, qui contribue pour plus de 60 % au produit intérieur brut (PIB) (République des Seychelles, 2013), risque d'être fortement affaiblie par l'élévation prévue du niveau de la mer qui est due au changement climatique et située entre 0,45 m et 0,82 m. Ce phénomène endommagera des infrastructures, aggravera l'érosion des zones côtières et provoquera des inondations le long des plages (Nicholls, 2014). L'acidification des océans risque de même de dégrader les récifs coralliens et de nuire à la faune et la flore marines, tandis que la hausse des températures réduira la disponibilité en eau et détruira une partie de la biodiversité. Ce sont pourtant les principales attractions touristiques de ces pays.

7. L'industrie de la pêche est essentielle aux petits États insulaires en développement africains pour la subsistance, l'emploi, la sécurité alimentaire et la rentrée de devises. Elle est néanmoins, elle aussi, fortement vulnérable au changement climatique. Dans l'hypothèse d'un réchauffement des températures de 2°C d'ici à 2050, les changements climatiques pourraient coûter à la pêche mondiale entre 17 et 41 millions de dollars des États-Unis (Holmyard, 2014). Des données invérifiables ont signalé qu'en Guinée Bissau, la diminution des précipitations et la hausse des températures ont réduit les stocks de certaines espèces de poissons lacustres (République de Guinée Bissau, 2006).

8. De même, aux Comores, l'acidification de l'océan a provoqué le blanchiment de coraux ; la réduction des stocks de certaines espèces de poissons ; et une baisse des revenus parmi les ménages (Union des Comores, 2006). Les changements de températures et le blanchiment de récifs coralliens affectent sensiblement le cycle de frai des poissons coralliens et la biodiversité marine qui dépend de ces récifs. Dans les petits États insulaires en développement africains, l'intensité et la fréquence accrues des épisodes météorologiques extrêmes réduisent la sécurité en mer et désorganisent les activités de pêche, ce qui affecte à la fois les modes de subsistance des populations des zones côtières et les économies nationales (Daw, Adger et Brown, 2009).

9. Les petits États insulaires en développement africains ont notamment pour piliers économiques des écosystèmes sans équivalent, qui incluent la biodiversité, les récifs coralliens et d'autres ressources, mais sont de plus en plus menacés par les changements

climatiques. Les récifs coralliens constituent par exemple une ressource vitale pour la biodiversité ; abritent plus de 25 % de la faune et de la flore marines ; et garantissent divers services écosystémiques. Ils constituent des zones de reproduction pour diverses espèces de poissons commercialement importantes, protègent les zones côtières des vagues de tempête et attirent de nombreux touristes. L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre pourrait toutefois accroître la température des océans et provoquer le blanchiment de récifs. Certaines espèces précieuses de ces écosystèmes sans équivalent sont par ailleurs privées de mécanismes d'adaptation robustes du fait qu'elles n'ont accès à aucun corridor écologique ou aucune voie de fuite en raison de leur confinement dans des espaces limités. Les économies et les modes de subsistance des populations de ces pays ont impérativement besoin d'un accord mondial sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et son échec serait tragique pour eux en raison de leur dépendance à l'intégrité de la biodiversité.

10. La pauvreté énergétique est un obstacle important au développement de plusieurs petits États insulaires en développement africains dont la population vit majoritairement en zone rurale sans avoir accès à l'électricité. La forte dépendance de ces pays à l'égard des importations de carburants fossiles ralentit leur économie en raison du coût élevé du pétrole sur les marchés mondiaux (Chen et autres, 2007). De même, l'insuffisance des technologies énergétiques avancées et leur coût élevé rendent l'énergie inaccessible pour les ménages pauvres. La fourniture de technologies énergétiques non polluantes et bon marché bénéficie toutefois principalement aux femmes pauvres qui doivent trouver les combustibles indispensables à leur foyer et subissent leurs effets nocifs (du fait qu'elles sont exposées à la fumée et aux autres particules durant la cuisson). Il conviendra ainsi d'encourager ces technologies en vue de mettre à profit le potentiel de ces pays en matière d'énergie renouvelable.

11. Ces pays rencontrent également de graves difficultés institutionnelles et de gouvernance dues à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ; à l'étendue de leur zone économique exclusive ; à l'inexistence ou l'insuffisance de leurs capacités à contrôler et à sécuriser leur zone économique ; à l'intrusion de navires de pêche venus de pays lointains dans leurs eaux territoriales ; à leur incapacité à maîtriser leurs frontières maritimes ; et à la surexploitation des précieux stocks de thon et d'autres espèces (telles que les vivaneaux benthiques, les crustacés et les mollusques). La surpêche pratiquée dans les eaux de la Zone économique exclusive des pays de l'Afrique de l'Est appauvrit les stocks de poissons des petits États insulaires en développement africains en provoquant la migration des espèces pélagiques entre les différentes juridictions de la zone.

12. La piraterie survenant dans les eaux occidentales de l'océan Indien représente une menace sérieuse pour la paix et la sécurité des petits États insulaires en développement africains, et pèse fortement sur leurs économies du fait que leur capacité à patrouiller dans leurs propres eaux territoriales reste inexistante ou insuffisante. Ces difficultés institutionnelles provoquent l'épuisement des stocks de poissons, accroissent l'insécurité et désorganisent les activités économiques de ces pays. Il importe de déployer des efforts régionaux et internationaux de manière concertée pour y remédier.

C. Transformations possibles pour les économies nationales et prévention des effets du changement climatique

13. La transformation des économies des petits États insulaires en développement africains et le renforcement de leur résilience au changement climatique deviendront réalité par la mise en valeur de leurs potentialités et la modification de leurs politiques, programmes et stratégies de développement (qui devront intégrer à la fois l'adaptation et l'atténuation). Les pays pourront ainsi assurer la durabilité de leur développement, créer des opportunités d'emploi et améliorer les modes de subsistance de leurs populations. Un cadre robuste doit être mis en place pour permettre aux politiques de développement en faveur des pauvres d'améliorer la résilience des principaux secteurs économiques et de réduire les pertes et dommages causés par le changement climatique. Plusieurs possibilités incluant la transition vers une économie verte ; la protection des ressources naturelles nécessaires à l'économie ; le renforcement des capacités institutionnelles ; et la coopération régionale sont proposées en vue d'assurer le développement durable des petits États insulaires en développement africains.

14. Une part importante de la consommation alimentaire de ces pays est importée, ce qui accroît leur vulnérabilité aux fluctuations des cours mondiaux. La sécurité alimentaire pourra s'améliorer en cas de stratégies saines pour l'amélioration de la productivité agricole ; l'augmentation de la production alimentaire nationale ; et la réorientation de la consommation vers les produits alimentaires locaux. L'augmentation de la productivité agricole et de la production alimentaire passera par l'amélioration des méthodes de production agricole ; le recours à des techniques de production appropriées ; l'utilisation efficace des ressources en eau ; l'innovation dans les méthodes de production, la productivité et les processus d'après-récolte ; et les investissements dans la communication des informations climatiques.

15. La pêche reste la première source renouvelable des petits États insulaires en développement africains pour la sécurité alimentaire, l'emploi et la rentrée des devises. Il est essentiel de tirer parti des ressources marines en concluant des accords commerciaux avantageux et susceptibles de faciliter l'exportation des produits de la pêche ; de mettre en œuvre des politiques améliorant l'accès des petits pêcheurs aux financements, aux assurances et aux informations commerciales ; et de renforcer les capacités des organisations de producteurs et de négociants. La gestion des ressources halieutiques passera également par le renforcement des capacités institutionnelles ; l'efficacité des autorités responsables de la Zone économique exclusive ; les investissements dans la modernisation des infrastructures et des équipements ; et le développement des ressources humaines. Afin de garantir la durabilité de la pêche, les petits États insulaires en développement africains devront mettre en œuvre des politiques de protection et de conservation ; exploiter raisonnablement leurs ressources marines ; intégrer les questions climatiques à leurs processus de développement ; accroître la résilience de la biodiversité des zones côtières ; et préserver l'intégrité de la biodiversité marine. De même, les activités de recherche pour le développement joueront dans ces pays un rôle central dans la production et le traitement sur place des produits de la pêche qui génèrent des rendements économiques élevés et accroissent les opportunités d'emplois.

16. Le tourisme est un secteur majeur des économies nationales des petits États insulaires en développement africains, en particulier au Cabo-Verde, à Maurice et aux Seychelles. Afin de pérenniser sa croissance, il importera d'envisager de manière stratégique la réduction des pertes et le renforcement de l'appropriation nationale des activités de tourisme. Les liens établis avec les principaux secteurs économiques et les industries locales, comme

l'agriculture, permettront au tourisme d'accroître la croissance économique et le développement inclusif du fait de l'amélioration de l'appropriation et de la participation locales. Sa durabilité à long terme reposera sur la désignation de zones protégées présentant un intérêt écologique ; l'élaboration de produits touristiques de qualité ; l'amélioration de l'efficacité énergétique des activités de tourisme ; et la mise en place d'options novatrices pour les touristes désireux de compenser les émissions de leurs vols par un don à un mécanisme vert de leur pays de destination.

17. Il existe d'importantes possibilités de développer et de mettre en œuvre des technologies d'énergies renouvelables dans les petits États insulaires en développement africains. L'exploitation des ressources vertes telles que l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, la géothermie, la biomasse et l'énergie houlomotrice réduira leur forte dépendance à l'égard des importations pétrolières coûteuses et créera à la fois des emplois et des opportunités commerciales. Divers outils sont disponibles pour élargir l'accès aux marchés, notamment les partenariats public-privé. Ils doivent toutefois s'appuyer sur des politiques appropriées et propices à l'investissement du fait que les énergies renouvelables sont hautement capitalistiques et exigeantes en matière d'engagement. Quatre réformes majeures (réorientation des priorités politiques ; encadrement des marchés ; planification technologique ; et renforcement des capacités) attireront les investissements dans les sources d'énergies renouvelables rentables de ces pays. Les financements internationaux et les appuis technologiques joueront un rôle central dans la réalisation des potentiels existants. Il existe d'importantes opportunités d'investissement dans les énergies renouvelables pour le secteur privé de ces pays, s'il sait tirer parti des potentiels existants et des réformes politiques nationales qui ont amélioré l'environnement économique en transformant l'obstacle de la taille et de l'éloignement des pays en possibilités de développement.

18. L'amélioration de la résilience au changement climatique des petits États insulaires en développement exige de renforcer les capacités d'adaptation ; de réduire les risques posés par les aléas climatiques ; et de lutter contre les inégalités (Perch, 2010b). Les gouvernements peuvent en effet relever en un seul élan les défis du changement climatique et du développement par la mise en œuvre de politiques encourageant la cohérence avec les stratégies infranationales qui simplifient et combinent les programmes (Perch, 2010a). Aucun secteur ne peut à lui seul lutter contre les effets du changement climatique et il est impératif que les gouvernements intègrent leurs politiques ; encouragent la coordination parmi leurs ministères d'exécution qui, sinon, devraient gérer des conflits de priorités ; et se dotent de cadres pluridimensionnels pour mieux comprendre le lien existant entre le changement climatique, la pauvreté, l'égalité des sexes et l'environnement. Il importe d'établir de fortes institutions soucieuses des besoins des diverses parties prenantes ; des collaborations intersectorielles ; des politiques et des cadres réglementaires susceptibles de stimuler les initiatives pour l'économie verte et l'économie bleue si l'on veut améliorer la résilience et garantir une croissance et un développement durable inclusifs dans ces pays.

19. La résolution des importantes difficultés rencontrées par les petits États insulaires en développement africains en matière de développement et la lutte contre les effets du changement climatique dus à leurs contextes singuliers (taille ; insularité ; éloignement ; forte dépendance à l'égard de certaines ressources terrestres, des importations et du marché mondial ; et fragilité géopolitique) passent par la coopération régionale. Ils devront ainsi mieux comprendre les effets du changement climatique sur le développement ; élaborer les

stratégies correspondantes, notamment des méthodes combinées de gestion du risque qui seront adaptées à leurs divers contextes ; et investir dans des services d'information climatique. Ils ne pourront y parvenir de manière isolée puisque les limites posées à leurs capacités et à leurs ressources financières ont freiné leurs initiatives qui visaient à résoudre de multiples problématiques et à assurer la résilience de leurs économies.

20. La coopération régionale pourrait à cet égard contribuer à l'amélioration des échanges ; de la gestion de l'océan en tant qu'espace économique ; du développement des énergies renouvelables ; de la sécurité des mers ; de l'interdiction de la pêche illicite ; et de la gestion des risques de catastrophe dans ces pays. Ils pourraient par exemple bénéficier de l'établissement d'une institution régionale qui serait chargée d'organiser le partage des compétences et les contrôles. C'est à cette fin que, dans le cadre des Orientations de Samoa, le Centre africain pour les politiques climatiques, qui relève de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), appuie les petits États insulaires en développement africains dans l'élaboration ou la consolidation des services d'information climatique au titre de l'Initiative Clim-Dev Afrique. Il accompagne également la mise au point d'une stratégie et de directives sur le développement de l'économie bleue dans les PEID de l'Afrique de l'Est.

D. Conclusion et recommandations

21. Le principal obstacle au développement des petits États insulaires en développement africains est la taille de leur territoire, et leur durabilité dépend avant tout de leur capacité à utiliser l'espace marin en tant qu'opportunité de développement. Le recours efficace et optimal à leurs abondantes ressources marines et le respect des impératifs environnementaux et écologiques garantiront la durabilité de leur environnement et l'intégration sociale de leur croissance économique, elles-mêmes étant susceptibles de transformer en profondeur leurs économies. Ces pays restent toutefois vulnérables aux effets du changement climatique, quel qu'il soit, et doivent à la fois mieux comprendre leurs incidences sur le développement et élaborer les stratégies correspondantes.

22. Le changement climatique compliquera indubitablement la tâche des petits États insulaires en développement africains qui, pour relever les défis posés par les effets du changement climatique, auront besoin d'immenses ressources financières, d'importants transferts de technologies et, avant tout, de politiques et de cadres de gouvernance nationaux, régionaux et mondiaux efficaces. L'appropriation nationale de ces mesures est incontournable pour eux. Les politiques nationales, régionales et mondiales efficaces ; les cadres de gouvernance dédiés à l'espace maritime en tant que bien commun ; et les partenariats internationaux avantageux pour les petits États insulaires en développement contribueront fortement à la durabilité du développement de ces pays et à leur survie.

23. Il s'ensuit que le Forum régional africain pour le développement durable souhaitera peut-être s'inspirer des messages suivants pour formuler sa contribution collective au Forum politique de haut niveau de 2015 :

a) **Accompagner la transition des petits États insulaires en développement vers l'économie bleue.** Les ressources terrestres de ces pays étant limitées, ils doivent étudier celles de leurs systèmes maritimes et côtiers qui sont immenses et offrent d'excellentes opportunités pour le développement et la protection de l'intégrité environnementale.

b) **Encourager l'établissement d'une structure de gouvernance durable pour les océans.** Les petits États insulaires en développement africains doivent consolider leurs structures de gouvernance responsables de la pêche ; de la navigation maritime ; de l'exploitation des richesses minérales des fonds marins ; du tourisme durable ; et de la gestion des émissions et de la pollution des mers qui sont indispensables à leur développement.

c) **Appuyer le développement des énergies renouvelables.** Les petits États insulaires en développement africains doivent examiner les nombreuses options commercialement viables qui leur sont accessibles pour l'approvisionnement énergétique, notamment l'énergie éolienne, l'énergie solaire et la géothermie. L'avancée des infrastructures vertes utilisant l'énergie marine les aidera à réduire leur dépendance à l'égard des importations de carburants.

d) **Faciliter l'innovation et les transferts technologiques.** Les secteurs économiques essentiels comme l'agriculture, l'eau, l'énergie, le tourisme et les services écosystémiques sont indispensables à la transformation économique et à la durabilité des petits États insulaires en développement africains. La réalisation de l'accès universel à l'énergie durable ; la mise en place de chaînes de valeur pour les produits de base ; le tourisme ; l'exploitation minière marine ; et la création de réseaux d'information dédiés aux alertes avancées sur les services climatiques exigent l'adoption d'approches novatrices et de technologies appropriées.

e) **Mobiliser les ressources humaines et financières.** Les petits États insulaires en développement ont de grandes difficultés à se développer et à résister aux effets du changement climatique en raison de leurs contextes singuliers. L'accent doit être mis sur la résolution de leurs problèmes, en particulier l'adaptation aux effets du changement climatique, ce qui nécessite d'importants financements de sources intérieures et internationales, ainsi qu'une main d'œuvre qualifiée (qui est souvent rare dans ces pays).

f) **Accroître les partenariats et l'intégration régionale.** Le renforcement des partenariats doit être une priorité car ils sont essentiels aux États insulaires. L'utilisation et la gestion durables des ressources maritimes exigent une gestion efficace de l'espace maritime et d'importants investissements. Les petits États insulaires en développement ne pouvant y parvenir à eux seuls, ils doivent rechercher les partenariats public-privé intérieurs, régionaux et internationaux en vue de tirer parti à la fois des nouveaux espaces en vue du développement économique et des nouvelles ressources en vue de la protection des zones sensibles.

V. Pays les moins avancés

A. Introduction

24. Les pays les moins avancés (PMA) désignent le groupe des pays les plus pauvres de la planète qui se caractérisent par des capacités humaines et institutionnelles limitées ; des revenus bas et inégalement répartis ; et des ressources financières intérieures peu élevées. Leurs économies sont majoritairement agraires et marquées par une faible productivité et de rares investissements. Ils dépendent de l'exportation de plusieurs produits primaires qui fournissent la majeure partie de leurs exportations et de leurs recettes fiscales, ce qui les rend extrêmement vulnérables aux termes de l'échange et aux chocs externes. Le statut de PMA a été conféré à 48 pays dont 34 pays africains¹⁰.

25. La catégorie des PMA a été officiellement établie en 1971 par l'Assemblée générale qui a reconnu leurs difficultés propres et leurs besoins d'appui pour y remédier. Quatre conférences ont été depuis organisées par les Nations Unies sur ces pays, en vue d'attirer les appuis internationaux vers les membres les plus vulnérables et les plus désavantagés du système des Nations Unies. Des programmes d'action ont été adoptés après chacune de ces conférences, le Programme d'action d'Istanbul étant le plus récent d'entre eux.

26. Le Programme d'action d'Istanbul a été adopté lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en 2011. Il couvre la période 2011-2020 en se fixant pour objectif général la résolution des difficultés structurelles de ces pays et pour objectifs secondaires, l'éradication de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, et plus particulièrement des objectifs du Millénaire pour le développement. De même, il a pour ambition de permettre à la moitié au moins de ces pays de changer de statut pendant la période 2011-2020.

27. Le Programme d'action d'Istanbul se divise ainsi en huit domaines prioritaires pour lesquels les progrès des pays les moins avancés sont évalués régulièrement : capacité de production ; agriculture, sécurité alimentaire et développement rural ; commerce ; produits de base ; développement humain et social ; crises multiples et nouveaux défis ; mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités ; et bonne gouvernance à tous les niveaux. Le changement de statut est décidé en cas d'amélioration de trois critères : le revenu national brut par habitant ; l'indice du capital humain, calculé à partir des indicateurs de nutrition, de santé, d'éducation et d'alphabétisation ; et l'indice de vulnérabilité économique, basé sur les indicateurs d'instabilité de la production et des exportations agricoles ; de concentration des exportations de marchandises ; d'importance économique des activités non traditionnelles ; et de handicap dû au faible poids économique.

28. La Conférence Rio+20, tenue en 2012, a convenu de mettre efficacement en œuvre le Programme d'action d'Istanbul et d'intégrer ses domaines prioritaires dans son cadre d'action, l'objectif ultime étant de permettre aux pays les moins avancés de remplir les critères de reclassement d'ici à 2020.

¹⁰ Les pays africains les moins avancés sont les suivants : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo et Zambie.

29. L'Assemblée générale a établi, dans sa résolution 67/290, le forum politique de haut niveau pour le développement durable en rappelant le Programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020, et décidé que lors des réunions du forum, suffisamment de temps sera consacré à l'examen des problèmes de développement durable auxquels se heurtent les pays les moins avancés et les pays les plus vulnérables.

30. L'année 2015 est une année décisive pour le développement, du fait de plusieurs manifestations importantes qui auront des incidences considérables pour les pays les moins avancés. Il s'agit, pour les trois principales manifestations, de la Conférence sur le financement du développement (qui se tiendra en juillet à Addis-Abeba) ; de l'adoption du Programme de développement pour l'après-2015 (en septembre à New York) ; et de la Conférence sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (en novembre à Paris). L'importance de l'aide publique au développement dans le portefeuille de financement des pays les moins avancés, couplée aux incertitudes que la crise financière mondiale fait planer sur le financement du développement, fait que les conclusions de la Conférence sur le financement du développement intéressent vivement les pays appartenant à cette catégorie.

31. De même, étant donné leur vulnérabilité face aux changements climatiques et les incidences financières entraînées par les mesures d'adaptation au climat, les résultats de la Conférence sur la CCNUCC revêtiront une importance toute particulière pour les pays les moins avancés. De plus, dans la mesure où les objectifs de développement durable renforcent le soutien et l'engagement au niveau mondial envers les besoins particuliers de ces pays, ces trois manifestations contribueront dans une très grande mesure à la concrétisation de leur aspiration à sortir de la liste des pays les moins avancés.

32. La présente section du rapport fait le point sur les conditions sociales et économiques des pays les moins avancés en se centrant sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de certains domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul. Elle rend ensuite compte des progrès de ces pays vers le retrait de la liste des pays les moins avancés et la transition sans heurts, et formule des recommandations et une conclusion, notamment au sujet du prochain examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul et des manifestations mondiales sur le développement tenues en 2015.

B. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés

Capacité de production

33. La qualité des infrastructures, en particulier des voies routières et ferroviaires, et la croissance de la productivité du travail sont essentielles à l'amélioration de la compétitivité des pays les moins avancés sur les marchés régionaux et mondiaux. Les PMA africains continuent de pâtir du manque d'infrastructures et d'une main-d'œuvre insuffisamment qualifiée, ce qui limite les efforts qu'eux-mêmes et leurs partenaires de développement déploient pour promouvoir le développement durable. Malgré une série de projets régionaux d'infrastructures en cours de réalisation en Afrique, des données récentes semblent indiquer qu'après une nette augmentation en 2007, les infrastructures routières se détériorent tandis que les infrastructures ferroviaires stagnent. Les réseaux routiers accessibles ont par exemple

diminué entre 2009 et 2011, passant de 50 000 km à 35 000 km, ce qui annule en partie l'évolution positive observée entre 2007 et 2009. Le PIB par personne employée est un moyen d'évaluer la productivité du travail. Les pays les moins avancés africains ont également connu une chute brutale de la productivité du travail en 2011, qui a toutefois rebondi en 2012 en enregistrant une hausse d'environ 10 %.

34. Comme le montre le ratio emploi-population, qui a stagné à environ 71 % depuis 2010 après une légère amélioration de 2 points de pourcentage entre 2005 et 2010, les pays sont confrontés au nombre restreint d'opportunités d'emploi créées par la croissance (Division de statistique de l'ONU, 2014). Il est fondamental de renforcer les capacités de création de valeur ajoutée et de diversification économique si l'on veut améliorer le ratio emploi-population. Des investissements supplémentaires dans les infrastructures, la santé et l'éducation seront nécessaires pour tirer parti des capacités de production.

Agriculture, sécurité alimentaire et malnutrition

35. L'indice de production alimentaire moyen des pays les moins avancés africains est passé de 100 en 2005 à 131 en 2012. Dans chacun des 15 pays disposant de données pour 2010-2012, la prévalence de la malnutrition a reculé par rapport à la dernière année pour laquelle des données sont disponibles. Une tendance inquiétante est toutefois apparue au niveau des dépenses publiques dans l'agriculture. Dans les 13 pays africains les moins avancés pour lesquels des données existent sur la période 2001-2013, on observe une nette tendance à la baisse, la moyenne des dépenses publiques dans l'agriculture passant de 4,6 % en 2001 à 2,9 % du total des dépenses publiques en 2011. La Zambie fait exception puisqu'elle figure parmi les dix premiers pays du monde en termes de dépenses publiques consacrées à l'agriculture.

Commerce

36. La participation des pays les moins avancés africains à l'économie mondiale reste extrêmement basse. Ces pays représentaient 0,79 % du commerce mondial de marchandises exportées et de services en 2012 tandis que les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique y contribuaient à hauteur de 0,3 %. Les produits primaires représentaient une part considérable (93,9 %) des exportations des PMA africains, contre 40,4 % pour les PMA de la région Asie-Pacifique. Ces chiffres soulignent avec force la transformation limitée des économies des PMA africains et leur vulnérabilité accrue aux chocs économiques.

Développement humain et social

37. Les indicateurs du secteur de la santé se sont améliorés, en particulier pour la mortalité infantile (qui a reculé de 28 % chez les enfants âgés de moins de cinq ans et de 18 % chez les nourrissons entre 2005 et 2013) ; la mortalité maternelle (le nombre moyen de décès pour 100 000 naissances vivantes a baissé de 676 en 2005 à 506 en 2013) ; et la malnutrition (Division de statistique de l'ONU, 2014). L'augmentation des investissements dédiés à la santé de base améliorerait le développement intégral des personnes et doit donc devenir réalité. La pandémie Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone a toutefois mis à l'épreuve le fonctionnement des systèmes de santé de pays africains se trouvant dans une situation d'après-conflit et exposé leur fragilité.

38. Dans le domaine éducatif, la scolarisation primaire nette s'est améliorée, le taux net ajusté de scolarisation étant en moyenne de 79 % sur la période 2010-2013 mais la qualité de l'enseignement primaire reste médiocre et un élève sur deux est susceptible d'abandonner l'école dans les pays les moins avancés africains. Ces résultats trouvent inéluctablement leur reflet dans les taux d'alphabétisme. Selon les estimations de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le taux moyen d'alphabétisation des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) dans les PMA africains pour l'année 2015 se situe à 70 %, contre 60 % pour les adultes (âgés de 15 ans et plus). Plusieurs changements positifs ont été enregistrés dans la parité entre les sexes dans l'éducation. Les améliorations sont plus marquées au niveau de l'enseignement supérieur. La parité entre les sexes au niveau secondaire a augmenté de 0,78 à 0,85 entre 2005 et 2012 et de 0,54 à 0,62 dans l'enseignement supérieur. Certains pays les moins avancés comme le Lesotho affichent une disparité désavantageuse pour les garçons, leurs ratios étant supérieurs à 1, ce qui traduit une représentation plus élevée des filles et des femmes que des garçons et des hommes.

39. La représentation des femmes dans les parlements des pays les moins avancés africains est importante et sa progression atteint 50 % entre 2005 et 2014. Dans les parlements nationaux de sept pays les moins avancés, les femmes occupaient pas moins de 30 % des sièges en 2014, et dans trois autres pays, moins de 10 % des sièges. Le Rwanda apparaît comme un pionnier pour cet indicateur puisque la part des sièges occupés par des femmes au parlement national a atteint un niveau sans précédent en 2014, à 64 % (Division de statistique de l'ONU, 2014).

40. Les programmes de protection sociale amortissent les chocs économiques pour les ménages et réduisent la pauvreté tout en contribuant à résorber les inégalités. Les PMA africains ont récemment mis en place une série de filets de sécurité sociale officiels qui incluent des programmes de distribution de repas scolaires. Ces filets tendent toutefois à reposer sur des projets pilotes parcellaires et largement financés par des donateurs, ce qui limite leur durabilité. Le dispositif de sécurité productif en Éthiopie est par exemple entièrement financé par des donateurs (Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, 2014). Les filets de sécurité sociale introduits au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie ont toutefois été jugés plus institutionnalisés et durables (Banque mondiale, 2014b).

Mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

41. Depuis 2005, les pays les moins avancés africains ont égalé ou dépassé la moyenne du taux brut d'épargne intérieure. Ces résultats ont été dopés par l'épargne très élevée des pays riches en ressources naturelles, particulièrement en Angola et en Guinée équatoriale. L'épargne intérieure brute a ainsi augmenté de 4,9 % à 9,5 % sur la période 2005-2013, les valeurs étant très contrastées parmi les pays et l'Angola figurant à la première place, avec 37,7 % de hausse.

42. Malgré cette amélioration de l'épargne, la capacité des pays les moins avancés africains à mobiliser leurs ressources financières intérieures pour financer leurs dépenses publiques reste relativement basse. Les recettes publiques, hors dons, exprimées en pourcentage du PIB s'élevaient à environ 22 % en 2012 dans les PMA asiatiques, contre seulement 18 % dans les PMA africains, alors qu'elles s'élevaient respectivement à environ 14 % et 23 % en 2007. Ces chiffres marquent un revers pour les PMA africains qui ont été dépassés par les PMA asiatiques. La faible mobilisation des ressources intérieures rend les PMA africains tributaires de l'aide publique au développement (Division de statistique de l'ONU, 2014).

43. La fragilité de la reprise mondiale après la crise financière de 2008 augure mal d'une reprise de cette aide dans un avenir prévisible. En effet, l'aide publique au développement a diminué en termes réels en 2012 par rapport à 2011, et l'aide programmable par pays aurait régressé de 5 % en 2014 en raison d'un accès limité aux dons qui sont une source essentielle de financement du développement pour les pays les moins avancés [Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2014]. L'aide publique au développement destinée aux PMA africains n'est pas proportionnée à leur importance au sein de la catégorie des PMA. Sur la période 2005-2013, la croissance moyenne de l'APD destinée à l'ensemble des PMA était de 20 % et de 15 % seulement pour les PMA africains (Division de statistique de l'ONU, 2014).

44. La tendance récente pour les entrées d'investissement étranger direct (IED) dans les PMA africains est à la hausse, avec une augmentation moyenne de 6 % du PIB sur la période 2004-2013 (Banque mondiale, 2014). En valeur absolue, ces entrées ont plus que doublé puisqu'elles s'établissaient à 7,2 milliards de dollars courants en 2004 et à 17,3 milliards de dollars courants en 2013. Les investissements dans les PMA africains se concentrent dans les pays riches en ressources naturelles. Le Mozambique (6,69 milliards de dollars), la Guinée équatoriale (1,9 milliard de dollars), la République démocratique du Congo (1,69 milliard de dollars) et la Mauritanie (1,1 milliard de dollars) étaient leurs premières destinations parmi les PMA africains.

C. Progrès vers le retrait de la liste des pays les moins avancés et la transition sans heurts

45. Pour qu'il soit recommandé qu'un pays soit retiré de la liste des pays les moins avancés, ce dernier doit remplir les trois critères d'éligibilité mentionnés dans l'introduction sur deux périodes triennales consécutives. Les seuils d'éligibilité pour l'examen de 2015 sont les suivants : revenu national brut par habitant – au moins 1 242 dollars ; indice du capital humain – au moins 66 ; et indice de vulnérabilité économique – au plus 32. Une deuxième règle s'applique à l'éligibilité des pays les moins avancés : celle du critère du seul revenu. Les pays doivent, en vertu de cette règle, seulement doubler le seuil du revenu national brut de 1 242 dollars. Ils ne sont pas tenus de remplir les obligations relatives aux indices du capital humain et de vulnérabilité économique pour être éligibles et doivent uniquement afficher un revenu national brut par habitant d'au moins 2 484 dollars. Dix pays sont actuellement prêts à sortir de la catégorie des PMA sur la base des seuils de 2015 et deux d'entre eux sont africains. L'Angola et la Guinée équatoriale ont en effet rempli le critère du seul revenu pour la deuxième fois. Sao Tomé-et-Principe a rempli les critères du revenu national brut et de l'indice du capital humain pour la première fois en 2015 et sera probablement éligible d'ici

peu si ses progrès continuent. Sao Tomé-et-Principe est le seul pays africain qui remplisse deux des trois critères exigés pour être retiré de la liste.

46. D'une manière générale, huit PMA africains¹¹ affichent un revenu national brut par habitant égal ou supérieur au seuil d'éligibilité de 1 242 dollars pour 2015. Seuls deux pays (l'Angola et la Guinée équatoriale) ont toutefois réussi à hisser leur revenu national brut au-dessus du seuil doublé (à 2 484 dollars), ce qui les rend éligibles pour être retirés de la liste sur le critère du seul revenu.

47. L'indice du capital humain des PMA africains s'élevait en moyenne à 45,11 sur la période 2011-2013, ce qui est bien en-deçà du seuil de 66 exigé pour le retrait de la liste. Le critère de l'indice du capital humain est problématique pour les PMA africains puisque leur éligibilité dépend des ressources naturelles et s'obtient donc principalement grâce au critère du revenu. Même pendant ou après le retrait de la liste des PMA, l'indice du capital humain ne s'améliore que lentement. Le score du Botswana, qui a été retiré de la liste en 1994, a ainsi été de 64,4 en 2006¹². Des estimations récentes montrent qu'il y a eu des améliorations pour l'Angola (41,9) et la Guinée équatoriale (54,8) même si elles n'étaient pas suffisantes pour les rapprocher du seuil de 66. Sao Tomé-et-Principe a toutefois rempli ce critère à hauteur de 77,4.

48. Sur la base des données de 2012, il apparaît que les pays les moins avancés africains affichent des indices de vulnérabilité économique élevés, à 44,9 en moyenne, la limite étant fixée à 32 pour être éligible au retrait de la liste. Les cinq premiers pays africains concernés sont l'Éthiopie, la Guinée, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et le Togo, dont les indices vont de 28,6 à 35,4. Les pays les moins avancés africains étant fortement dépendants à l'égard des exportations de ressources minières et de produits de base, la baisse des cours pétroliers et des cours mondiaux du minerai de fer pourrait ralentir leurs recettes d'exportation et leur croissance économique comme ce fut le cas récemment. Cette situation pourrait en revanche s'avérer avantageuse pour les pays importateurs nets de pétrole puisque le coût de leurs importations serait réduit. L'Angola et la Guinée équatoriale sont les deux PMA africains les plus susceptibles de ne plus figurer sur la liste, leur score étant pour chacun de 39,5 en 2015, soit à quelques points du seuil exigé de 32. La baisse récente des cours du pétrole, une ressource dont les deux pays dépendent fortement, pourrait obérer les chances d'une sortie sans heurts de la catégorie des PMA.

D. Incidences de la maladie à virus Ebola sur les pays les moins avancés

49. La récente épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest dégradera inévitablement les résultats des trois pays les moins avancés et les plus affectés (la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone), en affaiblissant leur revenu national brut et leurs indices du capital humain et de vulnérabilité économique. Dans l'ensemble, l'épidémie a eu des répercussions négatives sur l'activité économique et sociale de ces pays, notamment sur la production et la consommation agricoles ; l'investissement ; les recettes publiques ; les services de santé ; l'éducation ; l'emploi ; le tourisme ; la production et l'expansion minières ; les importations et les exportations ; l'inflation ; la balance des paiements ; le déficit budgétaire ; la sécurité

¹¹ Angola, Djibouti, Guinée équatoriale, Lesotho, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Soudan et Zambie.

¹² Voir http://esango.un.org/sp/ldc_data/web/StatPlanet.html.

nationale et la sécurité des personnes. Ces variables se sont toutes détériorées et poursuivront sur cette tendance si des stratégies de redressement ne sont pas immédiatement mises en place.

E. Conclusion et recommandations

50. Les pays les moins avancés africains ont amélioré leurs résultats dans certains des domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul, notamment la santé et l'éducation, mais rencontrent encore de nombreuses difficultés dans la réalisation de certains objectifs convenus à l'échelle mondiale. Ces défis sont principalement liés à la vulnérabilité de l'Afrique aux chocs externes et à sa forte dépendance à l'égard de l'aide publique au développement, comme l'ont tragiquement montré la récente épidémie Ebola et la riposte menée contre elle dans plusieurs régions de l'Afrique de l'Ouest.

51. Il s'ensuit que le Forum régional africain pour le développement durable souhaitera peut-être s'inspirer des messages suivants pour formuler sa contribution collective au Forum politique de haut niveau de 2015 :

a) **Les pays les moins avancés africains doivent renforcer leur résilience aux chocs et améliorer leur compétitivité en vue de résorber leurs difficultés et de maintenir les acquis.** Les pays africains poursuivent en effet leur transformation structurelle en vue d'accroître leur résilience économique. Leurs efforts doivent toutefois être appuyés par des institutions, mécanismes et processus bien conçus, novateurs et efficaces de politique industrielle et renforcés par des investissements dans les infrastructures, la santé et l'éducation.

b) **Le programme de transformation des pays les moins avancés africains doit être appuyé.** Les institutions régionales doivent s'efforcer de créer des synergies et d'adopter des stratégies plus ouvertes à leurs préoccupations.

c) **Les pays les moins avancés africains doivent également bénéficier de l'appui de partenaires de développement pour poursuivre et réaliser leurs objectifs de développement.** Les partenaires de développement accorderont aux pays les moins avancés un traitement préférentiel et concessionnel supplémentaire et renforcé, qui sera le plus favorable dans les domaines de la finance, des technologies, du savoir-faire et d'autres ressources. De même, ils leur accorderont un traitement différencié et souple s'agissant d'engagements et d'obligations internationaux. Il sera sans commune mesure avec leur capacité, leurs besoins et leur niveau de développement.

d) **Il conviendra, dans ce contexte, de ne pas sous-estimer l'importance de l'année 2015 dans le paysage mondial du développement.** Les pays les moins avancés doivent tirer parti des grandes manifestations mondiales qui auront lieu prochainement pour faciliter leur retrait de la liste des PMA et la réalisation de leurs aspirations à la transformation.

VI. Pays en développement sans littoral

A. Introduction

52. La Conférence Rio+20 a invité les États membres, notamment les partenaires de développement, les organisations du système des Nations Unies et les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, à accélérer de manière coordonnée l'application des mesures spécifiques des cinq domaines prioritaires convenus dans le Programme d'action d'Almaty ainsi que celles visées à la Déclaration sur l'examen à mi-parcours de ce programme d'action.

53. Dans sa résolution 67/290 qui établit le forum politique de haut niveau, l'Assemblée générale rappelle le Programme d'action d'Almaty : *partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport de transit entre les pays en développement sans littoral et de transit*. C'est dans cette perspective que l'Assemblée générale a décidé que lors des réunions du forum, suffisamment de temps sera consacré à l'examen des problèmes de développement durable auxquels se heurtent les pays en développement, y compris les plus vulnérables d'entre eux, notamment les pays en développement sans littoral.

54. La moitié¹³ des 32 pays en développement sans littoral sont africains. Ils sont tous confrontés à des difficultés particulières dans la réalisation du développement durable, du fait de leur manque d'accès territorial à la mer et de leur éloignement. Parmi les difficultés rencontrées, ces pays restent majoritairement isolés des marchés mondiaux, ce qui fait que leur part dans le commerce mondial est très faible. Leurs infrastructures de transport en transit sont inadéquates et leurs procédures de franchissement des frontières restent lourdes. L'absence d'infrastructures routières et ferroviaires modernes place ces pays en développement sans littoral dans une position particulièrement désavantagée.

55. Ces pays restent peu attractifs pour certains types d'investissements étrangers directs¹⁴ tels ceux motivés par une recherche d'efficacité qui sont centrés sur les exportations et ceux dépendant de produits importés. Les coûts de transport élevés qui s'ensuivent découragent les investisseurs et affaiblissent la compétitivité de ces pays. Ces difficultés ont d'une manière générale fortement contribué à les marginaliser dans l'économie mondiale. Ces pays affichent de même une croissance économique médiocre, ce qui les place parmi les pays les plus pauvres et limite leur capacité à promouvoir le développement durable.

56. Face à ces difficultés, le Programme d'action d'Almaty, adopté en 2003, a convenu de prévoir des mesures spécifiques dans cinq domaines prioritaires : problèmes fondamentaux liés aux politiques de transit ; développement et entretien des infrastructures ; facilitation du commerce, notamment du commerce international ; mesures d'appui internationales ; et application et évaluation. Un examen complet de ce programme d'action a été effectué durant la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral qui

¹³ Botswana, Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Zambie et Zimbabwe – D'après la contribution 2015 de la CEA au Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale.

s'est tenue à Vienne du 3 au 5 novembre 2014. Son Document final, le Programme d'action de Vienne pour la décennie 2014-2024, a été adopté pour faire suite au Programme d'action d'Almaty.

57. Le Programme d'action de Vienne vise à apporter de manière cohérente une réponse aux besoins et aux problèmes de développement propres aux pays en développement sans littoral, du fait de l'isolement et des contraintes géographiques qui sont les leurs. Il entend ainsi contribuer à l'amélioration de la croissance, qui sera durable et inclusive, et réduire la pauvreté. Le programme identifie des objectifs et mesures spécifiques à mettre en œuvre dans six domaines prioritaires : problèmes fondamentaux liés aux politiques de transit ; développement et entretien des infrastructures ; facilitation du commerce, notamment du commerce international ; intégration et coopération régionales ; transformation économique structurelle ; et moyens de mise en œuvre. Le Programme d'action de Vienne a été approuvé par l'Assemblée générale dans le cadre de sa résolution 69/137.

58. La Conférence des ministres de 2015¹⁵ a prié les pays africains sans littoral d'intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs stratégies de développement nationales et sectorielles en vue d'assurer sa mise en œuvre effective. Ces ministres ont de même appelé la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD), les communautés économiques régionales (CER) et toutes les autres organisations régionales et sous-régionales à apporter le soutien nécessaire aux pays africains en développement sans littoral dans le cadre de leurs mandats respectifs.

B. Progrès, difficultés et opportunités

59. Le Programme d'action d'Almaty a stimulé et accéléré les mesures prises à plusieurs niveaux par diverses parties prenantes en vue de remédier aux problèmes de développement durable des pays en développement sans littoral. Le Programme d'action de Vienne a renouvelé les engagements pris et donné un nouvel élan à ces mesures. La section ci-dessous présente certains des progrès accomplis par les pays en développement sans littoral en Afrique ainsi que les défis anciens et nouveaux.

Progrès

60. Les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté l'Agenda 2063 à la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue en janvier 2015 à Addis-Abeba. L'Agenda 2063 est conçu comme véhicule de transformation structurelle de l'Afrique. Il a pour objet d'apporter une réponse aux aspirations susceptibles de faciliter la réalisation des objectifs du Programme d'action de Vienne.

61. Problèmes fondamentaux liés aux politiques de transit – Des politiques ont été élaborées à l'échelle régionale en vue de guider les activités de transport en transit. Celles mises au point par les communautés économiques régionales (CER) portent notamment sur les taxes de transit routier ; le document unique de déclaration de transit douanier routier ; le

¹⁵ Le Programme d'action de Vienne a été examiné et adopté à la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

cautionnement douanier régional ; et les fonctions des postes frontières. Des organismes chargés de la gestion des corridors ont également été créés en vue d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des axes commerciaux, notamment ceux reliant les pays en développement sans littoral à leurs voisins pourvus d'un littoral et au reste du monde. Des mécanismes de coordination ont également été établis. Le Comité de coordination des transports des CER et l'Alliance pour la gestion des couloirs mènent par exemple des actions de coordination à l'échelle régionale.

62. Développement et entretien des infrastructures – L'Union africaine a adopté le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Il offre une « vision » à long terme pour le développement des infrastructures et permet aux pays africains de nouer des contacts, tant individuellement que collectivement, avec les investisseurs et les partenaires de développement. Un Plan d'action prioritaire, comprenant 51 projets et programmes à court et moyen termes, a été élaboré. Le PIDA s'inspire fortement des plans directeurs des communautés économiques régionales en matière d'infrastructures.

63. L'Initiative du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) pour la promotion des infrastructures (PICI), qui compte huit projets fortement inspirés des projets du PIDA et défendus par des chefs d'État et de gouvernement africains, donne un nouvel élan à la mise en œuvre des projets d'infrastructures régionaux en Afrique. En plus des projets du PIDA et de l'initiative PICI, plusieurs corridors régionaux ont été ouverts pour relier les pays africains sans littoral à la mer. Le plus marquant de ces programmes régionaux est le réseau autoroutier transafricain. Les pays africains sans littoral, à l'exception du Lesotho et du Swaziland (qui sont reliés à l'Afrique du Sud), sont directement bénéficiaires des projets qui relèvent des principaux programmes d'infrastructures africains que sont le réseau routier transafricain, le PIDA et l'initiative PICI.

64. Commerce international – Les pays en développement sans littoral ont nettement accru leur participation au commerce international. Les exportations de biens et services provenant des pays en développement sans littoral africains ont progressé de 12 milliards de dollars en 2000 à 24 milliards de dollars en 2012. Les importations à destination de ces pays ont pour leur part augmenté de 16 milliards de dollars à 37 milliards de dollars sur cette période. Dans l'ensemble, les pays en développement sans littoral continuent toutefois de jouer un rôle marginal dans le marché mondial en assurant à peine plus d'1 % du commerce international. Le groupe des pays en développement sans littoral enregistre un excédent commercial net depuis 2010 même si la plupart d'entre eux (à l'exception des pays riches en ressources naturelles) affrontent un déficit structurel au niveau de leur balance commerciale. Cela est particulièrement vrai pour les pays en développement sans littoral africains qui enregistrent un déficit commercial persistant pour les services et les marchandises. Au niveau de leurs partenaires commerciaux, les pays en développement sans littoral commercent tous principalement avec une même région en passant par des pays de transit. Il en est ainsi pour les pays en développement sans littoral africains, à l'exception de quelques-uns tels que le Tchad et le Lesotho. Cet état de fait souligne l'intérêt de l'intégration régionale qui pourrait contribuer à l'accélération de leur développement.

Difficultés

65. Malgré les progrès accomplis, divers obstacles dus aux structures et aux politiques commerciales existantes limitent le commerce international en Afrique. Ces obstacles affaiblissent la compétitivité des producteurs, en particulier ceux de biens manufacturés des pays en développement sans littoral, et appellent à une transformation plus organisée ou à une extension des chaînes de valeur. Ces obstacles sont par exemple : le déficit infrastructurel et l'inefficacité de la logistique ; la disponibilité limitée des compétences et la qualité insuffisante des contributions ; la faible prestation des crédits et des services financiers ; et la lenteur de l'industrialisation. Ces obstacles limitent à eux seuls la portée du commerce intra-sectoriel et l'émergence de chaînes de valeur régionales.

66. La transformation économique structurelle de l'Afrique a été dans l'ensemble limitée. La croissance de la productivité et du PIB ne lui est ainsi pas attribuable puisqu'elle est due le plus souvent à la réorientation des ressources, en particulier de la main-d'œuvre, qui ont été détournées de l'agriculture traditionnelle et des activités rurales vers le secteur des services à faible productivité et les activités informelles.

67. Comparés aux pays dotés d'un littoral, les pays sans littoral sont très agricoles (29 % contre 23 %), peu industriels (26 % contre 30 %) et très peu prestataires de services (44 % contre 47 %).

68. Moyens de mise en œuvre : Les recettes, hors dons, exprimées en pourcentage du PIB, ont légèrement augmenté, passant de 16,5 % en 2005 (pour 16 pays en développement sans littoral) à 18,8 % en 2012 (pour 14 pays) mais se situent à un niveau inférieur à celui de 2007 (22 %). Les taux relativement bas révèlent les capacités limitées des pays en développement sans littoral africains à mobiliser leurs ressources intérieures. De 2004 à 2013, les investissements étrangers directs dans ces pays ont progressé de 2,46 milliards de dollars à 6,8 milliards de dollars. Cette progression est toutefois nettement inférieure à celle des investissements étrangers directs dans les autres pays africains, qui est passée de 13,88 milliards de dollars à 46,30 milliards de dollars. De même, les pays en développement sans littoral africains ont été les destinataires de seulement 12,8 % des investissements étrangers directs en Afrique en 2013 alors qu'ils représentent 25,5 % de la population africaine¹⁶. De même, ces dix dernières années, les investissements étrangers directs en pourcentage du PIB ont été plus faibles pour les pays en développement sans littoral africains que pour tout autre groupement de pays tel que les pays en développement africains dotés d'un littoral ; les pays en développement sans littoral non africains ; ou les pays en développement non africains dotés d'un littoral.

Opportunités

69. L'intégration et la coopération régionales comptent parmi les priorités stratégiques des décideurs politiques comme le montrent les nombreux accords commerciaux régionaux et l'existence des communautés économiques régionales. Le programme d'intégration régionale s'est accéléré depuis janvier 2012. Les négociations portant sur l'établissement de la Zone de

¹⁶ Hors Soudan du Sud.

libre-échange continentale (ZLEC) ont en effet été initiées en juillet 2015 et devraient s'achever d'ici à 2017.

70. L'adoption du Programme d'action de Vienne a renouvelé les engagements et dynamisé le programme de développement des pays en développement sans littoral. Le système des Nations Unies et les autres organisations internationales compétentes fournissent une aide continue aux pays en développement sans littoral. Leur appui inclut des programmes de renforcement des capacités ; des services de conseil ; une aide au développement des infrastructures de transport ; et la promotion d'instruments juridiques facilitant le commerce et le transport. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a par exemple coordonné les activités au niveau du système des Nations Unies.

71. Pour sa part, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a fourni un appui aux communautés économiques régionales africaines dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty ainsi qu'une aide technique aux pays en développement sans littoral et aux pays de transit pour la facilitation du commerce. Elle a également contribué à l'élaboration du PIDA, de l'initiative PICI et d'autres programmes d'infrastructures transfrontières dans le cadre d'importantes interventions incluant des travaux de recherche sur les difficultés de la mise en œuvre ; la production de connaissances ; le renforcement des capacités des fonctionnaires ; et le plaidoyer pour des appuis internationaux. La CEA a de plus contribué à l'élaboration de partenariats public-privé en faveur des pauvres dans l'approvisionnement énergétique en zone rurale ; encouragé les investissements dans l'efficacité énergétique ; permis l'adaptation de technologies d'énergie non polluantes ; et concouru au développement des biocarburants modernes en Afrique.

72. La CEA, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont aidé les pays africains à mettre en place le réseau autoroutier transafricain. La Banque africaine de développement a de plus fortement contribué à la croissance des infrastructures régionales. En février 2014, il a été notifié qu'elle avait financé plus de 70 activités multinationales incluant la construction et la rénovation de routes et de lignes de transmission transfrontières pour un montant supérieur à 3,8 milliards de dollars depuis 2009.

C. Conclusion et recommandations

73. Le Programme d'action d'Almaty a permis d'attirer l'attention sur les difficultés de développement spécifiques aux pays en développement sans littoral et de mobiliser des appuis à divers niveaux en vue de leur résolution. Le Programme d'action de Vienne, qui renouvelle et consolide les partenariats existant entre, d'une part, les pays en développement sans littoral et, d'autre part, les pays de transit et leurs partenaires de développement, a pour objet d'aider les pays en développement sans littoral à résoudre les problèmes persistants ; à consolider les réalisations accomplies ; et à accélérer les progrès visant le développement durable de ces pays. Les pays africains doivent tirer parti des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et continuer à consolider leurs institutions chargées d'améliorer l'environnement et la gouvernance économiques ainsi que la gestion macroéconomique.

74. Il s'ensuit que le Forum régional africain pour le développement durable souhaitera peut-être s'inspirer des messages suivants pour formuler sa contribution collective au Forum politique de haut niveau de 2015.

a) **L'Agenda 2063 offre la possibilité de stimuler les appuis internationaux, régionaux et nationaux à l'échelle régionale et de relever les défis posés au continent, et notamment aux pays en développement sans littoral africains.** Le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 devra ainsi intégrer les mesures communes adoptées dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral. De même, les pays en développement sans littoral africains devront adapter le Programme d'action de Vienne à l'échelle nationale. Ses domaines d'intervention doivent être tenus pour des priorités de développement et modeler les politiques et programmes des partenaires de développement de l'Afrique, notamment des organes d'appui bilatéraux et multilatéraux.

b) **L'intégration régionale est essentielle à l'intégration des pays en développement sans littoral africains dans les marchés régionaux et mondiaux.** Dans ce contexte, ces pays mettront en œuvre des politiques, stratégies et programmes encourageant l'intégration régionale. La décision d'initier des négociations sur la création de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) en juillet 2015, de les clôturer d'ici à 2017, et d'appliquer le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain sera encouragée et concrétisée.

c) **Il est essentiel de développer le secteur industriel en vue de la transformation structurelle des économies africaines.** Les pays en développement sans littoral africains prévoiront ainsi de concevoir et de mettre en œuvre des politiques industrielles qui accroîtront la valeur ajoutée des exportations de produits de base et de ressources naturelles dans les nombreux pays qui possèdent un avantage comparatif, ainsi que celle d'autres activités dans les économies susceptibles de développer cet avantage. En raison des contraintes financières existantes, la transformation économique de l'Afrique s'appuiera toutefois de plus en plus sur les sources de financement intérieures. Les pays africains élaboreront par conséquent des approches innovantes en matière de financement du développement en recourant à des sources tant intérieures qu'extérieures.

d) **L'Afrique accroîtra la qualité et la couverture de ses infrastructures (routes, voies ferrées, ports, technologies de l'information et de la communication) et stimulera ses réseaux de production et de distribution énergétiques.** Il conviendra de mettre l'accent sur les corridors de transport en transit et les projets d'infrastructures régionaux, en particulier ceux qui relèvent du Plan d'action prioritaire du PIDA et de l'initiative PICI. Il est essentiel de combler le déficit de compétitivité des entreprises africaines, en particulier de celles des pays en développement sans littoral, afin que le commerce et les politiques commerciales favorisent l'industrialisation. Les politiques dédiées aux infrastructures et les réglementations des services fournis dans le cadre des réseaux d'infrastructures seront consolidées en vue de surmonter les obstacles non physiques au commerce et au transport.

e) **Le déficit de financement de l'Afrique s'accroît et la région le comblera en renforçant la mobilisation des ressources intérieures et des financements innovants, en particulier pour les pays en développement sans littoral.** Ce déficit sera comblé grâce aux efforts déployés par les États membres et aux appuis fournis par les partenaires de développement dans l'étude et l'élaboration de sources de financement innovantes,

notamment la canalisation des envois de fonds vers les secteurs productifs de l'économie africaine.

Références

II. Questions nouvelles et émergentes et articulation entre science et politique

African Union and NEPAD (2009). *AU/NEPAD action plan 2010–2015: Advancing regional and continental integration in Africa*. Addis Ababa.

Cornell University, INSEAD and World Intellectual Property Organization (2014). *Global Innovation Index 2014: The Human Factor in Innovation*. Available from: <http://www.globalinnovationindex.org/userfiles/file/reportpdf/GII-2014-v5.pdf>.

Duke, K. (2002). Getting beyond the 'official line': reflections on dilemmas of access, knowledge and power in researching policy networks. *Journal of Social Policy*, vol.31, issue 1, pp. 39–59.

Economic Commission for Africa (2010). *A technological resurgence? Africa in the global flows of technology*. Addis Ababa.

_____ (2012). *Rio+20: New and emerging challenges in Africa*. Addis Ababa.

_____ (2013a). *Sustainable Development Report on Africa III: Sustainable consumption and production for sustainable growth and poverty reduction*. Available from <http://www.uneca.org/sites/default/files/publications/sdra3.pdf>.

_____ (2013b). *Tracking progress on macroeconomic and social development in the East African region 2012–2013: towards high quality growth and structural transformation*. Addis Ababa.

Economic Commission for Africa, African Union and African Development Bank (2012). *Assessing Regional Integration in Africa V: Towards an African Continental Free Trade Area*. Addis Ababa.

Economic Commission for Africa, African Union Commission and African Development Bank. (2013). *Outcome document of the Africa Regional Implementation Meeting for the Post-Rio+20 follow-up processes*. Available from <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2888Africa-RIM%20Outcome%20Doc%20ENG.pdf>.

Herold, A., and others (2013). *The Development of Climate Negotiations in View of Warsaw (COP 19)*. Available from http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2013/507493/IPOL-ENVI_ET%282013%29507493_EN.pdf.

International Energy Agency (2014). *World Energy Outlook 2014 energy access database*. Available from <http://www.worldenergyoutlook.org/resources/energydevelopment/energyaccessdatabase/>.

International Institute for Sustainable Development (2015). *Report of the third session of the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. Available from <http://www.iisd.ca/ipbes/ipbes3/>.

International Labour Organization (2013). *Global Employment Trends 2013*. Available from http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_202326.pdf.

International Telecommunication Union (2014). *ICT facts and figures: The world in 2014*. Available from <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/facts/ICTFactsFigures2014-e.pdf>.

International Telecommunication Union and United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (2012). *Broadband: a platform for progress. Report by the Broadband Commission for Digital Development*. Available from <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002198/219825e.pdf>.

Karekezi, S. and W.K. Kithyoma (2003). *Technical potential of solar energy to address energy poverty and avoid GHG emissions in Africa*. Workshop for African Energy Experts on Operationalizing the NEPAD Energy Initiative. Available from <http://www.un.org/esa/sustdev/sdissues/energy/op/nepadkarekezi>.

Maia, J. and others (2011). *Green jobs: an estimate of the direct employment potential of a greening South African economy*. Available from <http://www.idc.co.za/projects/Greenjobs.pdf>.

McKinsey (2014). Global Institute 2014 report: “Africa at work: job creation and inclusive growth”. Available from: http://www.mckinsey.com/insights/africa/africa_at_work.

M-KOPA Solar (2014). *M-KOPA solar named a Top 100 Global clean technology company*. Available from <http://www.m-kopa.com/media/latest-news/>.

Mohnen, P. and M. Stare (2011). *Policy brief N°15: The notion of inclusive innovation*. Available from http://ec.europa.eu/research/innovation-union/pdf/expert-groups/i4g-reports/i4g_policy_brief__15_-_20_inclusive_innovation.pdf.

Smarter Cities Challenge (2014). Available from <http://smartercitieschallenge.org/smarter-cities.html?year=2014>.

United Nations (2012). *The Future We Want*. Available from <http://www.uncsd2012.org/content/documents/727The%20Future%20We%20Want%2019%20June%201230pm.pdf>.

United Nations Development Programme (2013). *2013 Human Development Report*. Available from <http://hdr.undp.org/en/2013-report>.

United Nations Environment Programme (2011). *UNEP’s Emerging Issues*. Available from <http://www.unep.org/pdf/RIO20/UNEP-%20Emerging-Issues.pdf>.

III. Modes de consommation et de production durables : promouvoir la consommation et la production durables en vue de la croissance verte inclusive et de la transformation de l’Afrique

Economic Commission for Africa and African Union Commission (2011). *Economic Report on Africa 2011. Governing development in Africa: the role of the State in economic transformation*. Available from <http://www.uneca.org/publications/economic-report-africa-2011>.

Economic Commission for Africa (2012). *Sustainable Development Report on Africa III: Sustainable consumption and production for sustainable growth and poverty reduction*. Available from: <http://www.uneca.org/sites/default/files/publications/sdra3.pdf>.

_____ (2015a). *Economic Report on Africa 2015: Industrializing through trade*. Available from <http://www.uneca.org/publications/economic-report-africa-2015>.

_____ (2015b) [forthcoming]. *Sustainable Development Report on Africa V: Achieving sustainable development in Africa through inclusive green growth*. Addis Ababa.

International Labour Organization (2013). *Global Employment Trends for Youth 2013*. Available from <http://www.ilo.org/global/research/global-reports/global-employment-trends/youth/2013/lang--en/index.htm>.

International Monetary Fund (2013). *Boom, Bust, or Prosperity? Managing Sub-Saharan Africa's Natural Resource Wealth*. Available from <https://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=40476.0>.

United Nations (2012). *The Future We Want*. Available from <http://www.uncsd2012.org/content/documents/727The%20Future%20We%20Want%2019%20June%201230pm.pdf>.

United Nations Environment Programme (2013). *Indicators for a Resource Efficient and Green Asia and the Pacific*. Available from [http://greeninfo.asia/Publications/Indicator-for-a-RE\(Low-resolution\).pdf](http://greeninfo.asia/Publications/Indicator-for-a-RE(Low-resolution).pdf).

World Bank (2012). *Inclusive Green Growth: The Pathway to Sustainable Development*. Available from: http://siteresources.worldbank.org/EXTSDNET/Resources/Inclusive_Green_Growth_May_2012.pdf.

_____ (2013). *Africa's Pulse*. Volume 8 (October 2013). Available from http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Africa/Report/Africas-Pulse-brochure_Vol8.pdf.

_____ (2014). *World Development Indicators*. Available from: <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

World Meteorological Organization (2014). *Atlas of Mortality and Economic Losses from Weather, Climate and Water Extremes (1970–2012)*. Available from http://www.wmo.int/pages/prog/drr/transfer/2014.06.12-WMO1123_Atlas_120614.pdf.

World Wildlife Fund (2012). *Living Planet Report 2012: Biodiversity, Biocapacity and Better Choices*. Available from <https://www.worldwildlife.org/publications/living-planet-report-2012-biodiversity-biocapacity-and-better-choices>.

IV. Petits États insulaires en développement

Boto, Isolina, and Ronalee Biasca (2012). *Small Island Economies: from vulnerabilities to opportunities*. Brussels Rural Development Briefings: a series of meetings on ACP-EU development issues. Briefing No. 27. Available from <http://brusselsbriefings.files.wordpress.com/2012/06/reader-br-27-small-island-economies-vulnerabilities-and-opportunities.pdf>. Accessed 4 March 2014.

Chen, Fengzhen, and others (2007). Renewislands: Renewable energy solutions for islands. *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, vol. 11, No. 8, pp. 1888–1902.

Daw, Tim, W. Neil Adger and Katrina Brown (2009). Climate change and capture fisheries: potential impacts, adaptation and mitigation. In: *Climate change implications for fisheries and aquaculture: overview of current scientific knowledge*, K. Cochrane, and others, eds., pp. 107–153. Rome: FAO Rome. doi: FAO Fisheries and Aquaculture Technical paper No. 530.

Holmyard, Nicki (2014). Implications for Fisheries and Aquaculture. In: *Climate Change: Key Findings from the Intergovernmental Panel on Climate Change Fifth Assessment Report*. Cambridge, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland: Cambridge Institute for Sustainability Leadership.

Intergovernmental Panel on Climate Change (2014). *Climate Change 2014. Impacts, Adaptation, and Vulnerability*, vol. I. *Global and Sectoral Aspect*.

Nicholls, Mark (2014). Implications for Tourism. In: *Climate Change 2014: Key Findings from the Intergovernmental Panel on Climate Change Fifth Assessment Report*. Cambridge: University of Cambridge Institute for Global Leadership.

Nurse, Leonard, and others (2014). Small Islands. In: *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation and Vulnerability, Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, C.B. Field, and others, eds. Cambridge and New York: Cambridge University Press.

Perch, Leisa (2010a). *Benefits Sharing: Blending Climate Change and Development in National Policy Efforts*. One Pager No. 121, International Policy Centre for Inclusive Growth. Available from <http://www.ipc-undp.org/pub/IPCOnePager121.pdf>. Accessed 23 February 2014.

_____ (2010b). *Maximizing co-benefits: Exploring opportunities to strengthen equality and poverty reduction through adaptation to climate change*. Working Paper No. 75, International Policy Centre for Inclusive Growth. Available from http://cddrl.fsi.stanford.edu/sites/default/files/Stahlberg_-_Maximizing_Co-Benefits.pdf. Accessed 23 February 2014.

Republic of Guinea-Bissau (2006). *National Programme of Action of Adaptation to Climate Changes*. Available from <http://unfccc.int/resource/docs/napa/gnb01.pdf>. Accessed 4 March 2014.

Republic of Seychelles (2013). *National Report: Preparation for the third International Conference on Small Island Developing States to be held in Apia, Samoa, 2014*. Available from http://www.sids2014.org/content/documents/232SIDS_National%20report_6.06.13.pdf. Accessed 23 February 2014.

Union of the Comoros (2006). *National Action Programme of Adaptation to climate change*. Available from <http://unfccc.int/resource/docs/napa/com01e.pdf>.

V. Pays les moins avancés

Economic Commission for Africa (2015). *Socioeconomic impacts of Ebola on Africa*. Addis Ababa, Ethiopia.

Organization for Economic Cooperation and Development (2014). OECD Stat. Available from <http://stats.oecd.org/?lang=en&SubSessionId=b9a56b26-e9dc-492f-b4be-6158b279df68&themetreeid=->. Accessed 27 January 2015.

Stat Planet (2015). *Economic vulnerability index*. Available from http://esango.un.org/sp/ldc_data/web/StatPlanet.html.

United Nations Conference on Trade and Development (2014). UNCTADstat. Available from <http://unctadstat.unctad.org/wds/ReportFolders/reportFolders.aspx>.

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (2015). UNESCO Institute for Statistics Database. Available from <http://www.uis.unesco.org/DataCentre/Pages/regions.aspx>. Accessed 22 January 2015.

United Nations, Office of the High Representative for the Least Developed Countries, Landlocked Developing Countries, and Small Island Developing States (2014). *The State of Least Developed Countries 2013*. Follow-up of the Implementation of the Istanbul Programme of Action for the Least Developed Countries. Special Theme on Extreme Poverty Eradication in the Least Developed Countries and the Post-2015 Development Agenda.

United Nations Statistics Division (2014). Millennium Development Goals Indicators. Available from <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx>. Retrieved 16 January 2015.

World Bank (2014a). World Development Indicators Database. Available from <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators/wdi-2014>. Accessed 27 January 2015.

_____ (2014b). *Reducing Poverty and Investing in People: The New Role of Safety Nets in Africa*. Washington D.C. Available from www.worldbank.org/en/region/afr/publication/the-new-role-of-safety-nets-in-africa.

VI. Pays en développement sans littoral

Economic Commission for Africa (2015). Contribution to the Secretary General's report to the General Assembly on the implementation of the Vienna Programme of Action. Addis Ababa, Ethiopia.

Economic Commission for Africa and the African Union Commission (2015). Ministerial Statement of the eighth Joint Annual Meetings of the African Union Specialized Technical Committee on Finance, Monetary Affairs, Economic Planning and Integration and the Economic Commission for Africa Conference of African Ministers of Finance, Planning and Economic Development, Addis Ababa, 30 and 31 March.

United Nation (2012). *The future we want*. Resolution adopted by the General Assembly on 27 July 2012. Resolution 66/288. Available from <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/476/10/PDF/N1147610.pdf?OpenElement>. Accessed 9 May 2015.

_____ (2014). Ten-year review of the implementation of the Almaty Programme of Action: Addressing the Special Needs of Landlocked Developing Countries within a New Global Framework for Transit Transport Cooperation for Landlocked and Transit Developing Countries. Report of the Secretary-General. Available from <http://www.lldc2conference.org/custom-content/uploads/2014/09/Report-en.pdf>. Accessed 9 May 2015. [[CANNOT ACCESS SITE]]

_____ (2014). Vienna Programme of Action for Landlocked Developing Countries for the Decade 2014-2024. Available from <http://www.lldc2conference.org/custom-content/uploads/2014/11/Vienna-Programme-of-Action1.pdf>. Accessed 9 May 2015.

United Nations Office of the High Representative for the Least Developed Countries, Landlocked Developing Countries and Small Island Developing States (2013). *The Development Economics of Landlockedness: Understanding the development costs of being landlocked*.